



Conservatoire à Rayonnement Départemental de Mantes en Yvelines



Règlement des études

Version du jeudi 10 juin 2010

Adopté par le conseil pédagogique du 6 avril 2010

Adopté par le comité de suivi CHAM le 2 avril 2010

Adopté par la Commission Culture du 7 avril 2010

Adopté par le Bureau Communautaire le 12 avril 2010

Adopté par le Conseil Communautaire le 25 mai 2010

Adopté par le Conseil d'Établissement le 10 juin 2010

Table des matières

PRÉAMBULE.....	4
ORGANISATION PEDAGOGIQUE	5
MUSIQUE	6
LE PARCOURS D'ÉVEIL MUSICAL ET LE PARCOURS D'INITIATION	6
LE PARCOURS DIPLÔMANT EN CYCLES.....	6
LE PARCOURS ACCOMPAGNÉ.....	7
LA FORMATION CONTINUÉE	8
LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE	9
LE PARCOURS ATELIER	9
DANSE	11
LE PARCOURS D'ÉVEIL ET LE PARCOURS D'INITIATION.....	11
LE PARCOURS DIPLÔMANT EN CYCLES.....	11
LE PARCOURS LIBRE	12
LE PARCOURS COMÉDIE MUSICALE.....	12
THÉÂTRE	13
LE PARCOURS D'ÉVEIL ET LE PARCOURS D'INITIATION.....	13
LE PARCOURS DIPLÔMANT EN CYCLES.....	14
LE PARCOURS AMATEUR	14
LE PARCOURS ATELIER	14
PARTENARIATS AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE	15
CLASSES A HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE (CHAM).....	15
CLASSES CHANTANTES.....	16
CLASSES D'ORCHESTRE A L'ÉCOLE	17
DOCUMENTS ANNEXES	18
Parcours diplômant, contenu des cursus par spécialités	
ANNEXE 1.....	19
CURSUS INSTRUMENTAL.....	19
Cycle 1	20
Cycle 2	22
Cycle 3	24
3 ^e cycle de formation à la pratique amateur	25
3e cycle spécialisé	28
ANNEXE 2.....	31
CURSUS MUSIQUE ANCIENNE	31
Cycle 1	32
Cycle 2	33
Cycle 3	35
3 ^e cycle de formation à la pratique amateur	35
3e cycle spécialisé	37
Annexe 3.....	40
CURSUS JAZZ	40
Cycle 1	40
Cycle 2	42

Cycle 3	44
3 ^e cycle de formation à la pratique amateur	44
3e cycle spécialisé	46
ANNEXE 4	49
CURSUS MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES (MAA)	49
Cycle 1	49
Cycle 2	51
Cycle 3	52
3 ^e cycle de formation à la pratique amateur	52
3e cycle spécialisé	54
ANNEXE 5	57
CURSUS CHANT LYRIQUE	57
Cycle 1	57
Cycle 2	59
Cycle 3	60
3 ^e cycle de formation à la pratique amateur	61
3e cycle spécialisé	64
ANNEXE 6	67
CURSUS DANSE	67
Cycle 1	67
Cycle 2	68
Cycle 3 AMATEUR	69
ANNEXE 7	71
CURSUS THEATRE	71
Parcours diplômant en cycles	71
Cycle 1	71
Cycle 2	72
Cycle 3 amateur	74
ANNEXE 8	76
CURSUS DE FORMATION MUSICALE	76
Cycle 3	76
3 ^e cycle de formation à la pratique amateur	77
3e cycle spécialisé	79
ANNEXE 9	83
CURSUS DE COMPOSITION	83
Cycle 3	83
3 ^e cycle de formation à la pratique amateur	84
3e cycle spécialisé	87
ANNEXE 10	90
CURSUS D'ÉCRITURE	90
Cycle 3	90
3 ^e cycle de formation à la pratique amateur	91
3e cycle spécialisé	94

PRÉAMBULE

Histoire

Créé en 1964 par la ville de Mantes-la-Jolie, le Conservatoire de Mantes en Yvelines est devenu successivement en 1972 École de musique agréée puis, en 1984 École Nationale de musique.

L'établissement est rattaché au District Urbain de Mantes en 1993, devenu Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines (CAMY) en 1999.

Suite au décret no 2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, l'établissement a aujourd'hui le statut de Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD).

Il est placé sous le contrôle pédagogique du Ministère de la Culture et de la Communication et sous l'autorité du Président de la CAMY.

Il fait partie des 104 Conservatoires à Rayonnement Départementaux implantés sur le territoire national.

Objectifs

Les missions de l'établissement sont les suivantes :

- Favoriser, dans les meilleures conditions pédagogiques :
 - ⇒ l'éveil des enfants à la musique, la danse ou le théâtre
 - ⇒ la formation d'artistes amateurs éclairés, autonomes, ayant acquis des repères culturels et ouverts sur l'ensemble des esthétiques
 - ⇒ la vocation et la formation des professionnels de demain
 - ⇒ l'accueil et la formation des adultes souhaitant acquérir ou développer une pratique artistique
 - ⇒ l'enseignement d'une pratique artistique vivante orienté sur le projet et l'expérience de la scène
 - ⇒ le décloisonnement des pratiques artistiques et l'ouverture vers d'autres esthétiques
- Garantir un niveau d'enseignement correspondant aux normes définies sur le plan national par le Ministère de la Culture et de la Communication,
- Participer à la vie culturelle et artistique ainsi qu'au rayonnement du territoire, en lien avec l'ensemble des acteurs culturels.

L'organisation pédagogique visera donc à conduire les élèves vers une pratique autonome, une intégration aux ensembles de pratiques collectives, une ouverture à la créativité, à stimuler la curiosité des autres domaines artistiques ou des autres pratiques culturelles, à sensibiliser aux nouvelles technologies et aux notions de la facture instrumentale.

La diversité des parcours proposés et l'organisation des cursus sont l'expression de l'ensemble de ces objectifs.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Organisation des recrutements et admission des élèves

L'organisation et les conditions de recrutement sont définies dans le règlement intérieur à destination des usagers.

Organisation des enseignements

L'organisation des enseignements s'inscrit dans le cadre des schémas d'orientations pédagogiques 2006 et 2008 du Ministère de la Culture et des décrets des 12 octobre et 15 décembre 2006 et 23 février 2007.

Les enseignements sont structurés en 12 départements pédagogiques pilotés par un professeur coordonnateur et regroupant les disciplines de manières cohérentes :

- ⇒ Département formation et culture musicale
- ⇒ Département clavier et percussions
- ⇒ Département cordes
- ⇒ Département vents
- ⇒ Département pratiques vocales
- ⇒ Département musique ancienne
- ⇒ Département jazz
- ⇒ Département musiques actuelles amplifiées (MAA)
- ⇒ Département pratiques collectives instrumentales
- ⇒ Département danse
- ⇒ Département théâtre
- ⇒ Département actions scolaires

L'enseignement est organisé sous la forme de **parcours de formation** permettant de répondre à la diversité des projets des élèves et adaptés aux spécificités des domaines musique, danse ou théâtre.

Évaluations et examens

Les évaluations

L'ensemble des enseignements dispensés sont soumis à une évaluation régulière des acquis.

La diversité des parcours de formation et des disciplines enseignées induisent des formes très diversifiées d'évaluation. Elles sont définies dans la description des **parcours de formation** et plus précisément pour chaque cursus diplômant.

Les évaluations ont pour objectif de permettre à l'élève de faire un point régulier sur ses acquis, l'aidant à mieux se positionner dans sa progression et son parcours de formation. Elles ne sont en aucun cas sanction.

Les examens

Les examens sont organisés en fin de cycle du **parcours diplômant**. Ils attestent des compétences acquises, au sein de chaque cursus, pour l'ensemble des 3 cycles ponctuant le parcours diplômant.

Ils sont organisés en Unités de Valeurs (UV).

L'obtention d'un examen peut être la fin d'un cursus ou permettre l'accès dans le cycle supérieur (à l'exception du 3^e cycle spécialisé accessible sur examen d'entrée).

Élèves suivant le cursus instrumental

Le CRD propose la location d'un certain nombre d'instruments afin de faciliter l'accès aux élèves débutants.

Les instruments disponibles à la location sont : accordéon, alto, basson, clarinette, contrebasse, cor, flûte traversière, hautbois, percussions, saxophone, traverso, trombone, trompette, tuba, viole de gambe, violon, violoncelle.

Les conditions de location sont précisées dans le règlement intérieur.

Les élèves inscrits en piano et guitare classique doivent disposer d'un instrument acoustique personnel.

Tout élève ne disposant pas d'instrument dans les deux mois suivant le début des cours ne pourra être admis à poursuivre sa scolarité dans le cursus instrumental demandé et sera réorienté.

Les parcours de formation

MUSIQUE

LE PARCOURS D'ÉVEIL MUSICAL ET LE PARCOURS D'INITIATION

Le **parcours d'éveil** comprend deux années : Éveil 1, Éveil 2

Il est accessible dès l'âge de 4 ans (moyenne section de l'école maternelle).

Les enfants âgés de 5 ans (grande section de l'école maternelle) intègrent ce parcours en Éveil 2.

Le **parcours d'initiation** comporte une année : INIT1.

Il est accessible aux élèves ayant 6 ans (cours préparatoire).

Les élèves d'INIT1 suivent parallèlement le « Parcours découverte » leur offrant une présentation des familles d'instruments proposées au sein du Conservatoire. À l'issue d'une année, l'enfant choisit l'instrument avec lequel il souhaite débiter sa pratique instrumentale.

PARCOURS D'EVEIL ET D'INITIATION						
Organisation du cursus		Disciplines		Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
Durée du cycle	2 ans	Eveil musical : Eveil 1 - Eveil 2			Sur la durée du cycle	1h00
Temps de cours hebdomadaire	1h00					
Durée du cycle	1 an	Initiation musicale : Initiation musicale			Sur la durée du cycle	1h30
Temps de cours hebdomadaire	1h30	Parcours de découverte instrumentale				1h par mois

EVALUATION DE FIN PARCOURS				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
Eveil musical : Eveil 1 - Eveil 2	Sans objet			
Initiation musicale : Initiation musicale Parcours de découverte instrumentale	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	

LE PARCOURS DIPLÔMANT EN CYCLES

Accessible à partir de l'âge de 7 ans, ce parcours s'adresse aux élèves souhaitant acquérir une pratique instrumentale ou vocale, de la développer jusqu'à permettre une pratique amateur autonome et l'amener, s'il le souhaite et si ses capacités le permettent, à s'orienter vers une pratique professionnalisante.

Il n'y a pas de limite d'âge supérieure.

Il est organisé en cursus spécifiques.

Le cursus est divisé en trois cycles d'apprentissage :

- Cycle 1
- Cycle 2
- Cycle 3 amateur ou spécialisé

La durée de parcours d'un cycle est variable, permettant de l'adapter à la progression de l'élève, dans le respect des temps définis pour chaque cycle.

Chaque cycle regroupe l'apprentissage de trois domaines fondamentaux :

- L'acquisition du langage et l'ouverture sur la culture musicale
- L'apprentissage d'une discipline instrumentale ou vocale dominante
- L'intégration aux pratiques collectives

Les cursus MUSIQUE, bien que structurés sur un schéma commun, présentent, selon les particularités de leur spécialité, des enseignements spécifiques qui se déclinent de la manière suivante :

- Cursus instrumental
- Cursus musique ancienne
- Cursus Jazz
- Cursus Musiques Actuelles Amplifiées (MAA)
- Cursus chant lyrique
- Cursus de formation musicale
- Cursus de composition
- Cursus d'écriture

**Les contenus pédagogiques de chaque cursus sont précisés
dans les documents annexes 1 à 10**

LE PARCOURS ACCOMPAGNÉ

Le parcours accompagné est accessible à partir de 16 ans sans limite d'âge supérieure.

Il permet de débiter ou poursuivre une pratique instrumentale, vocale ou de culture et écriture musicale sur la base d'un contrat de formation, défini conjointement entre l'élève, les professeurs et le conseiller aux études en début de formation.

Le conseiller aux études est chargé de l'application et du respect des termes du contrat.

Tout manquement de la part de l'élève aux termes du contrat pourra entraîner l'interruption provisoire ou définitive de sa scolarité.

Conditions d'accès

Élèves débutants

Les élèves débutants sont intégrés dans l'une des classes instrumentale ou vocale après un entretien avec l'équipe pédagogique et accord de la direction, en fonction du nombre de places disponibles.

Élèves non débutants

Les candidats sont auditionnés lors d'un test suivi d'un entretien en période de rentrée scolaire.

L'admission définitive est prononcée après accord de l'équipe pédagogique et de la direction.

Le nombre de places est limité.

Organisation et contenus

Ce parcours est proposé, dans la limite des places disponibles, pour une durée de deux années scolaires. Il est renouvelable trois fois sur avis du professeur et accord de l'équipe pédagogique et de la direction sous réserve de la réalisation du projet initial.

Temps de cours

Le temps de cours hebdomadaire de la discipline dominante instrumentale ou vocale est de 30 minutes. Cette durée peut être éventuellement portée à 40 minutes en fonction de la nature du projet, sur avis du professeur et accord de la direction.

Contenu des enseignements

Une discipline instrumentale ou vocale dominante.

A la demande du professeur, l'élève suivra en complément un cours de **formation musicale** ou de **culture musicale** ou, si l'élève est scolarisé en classe de première ou terminale, le cours de préparation à l'option « **musique au BAC** ».

Lors de la formalisation du contrat de formation, selon le niveau de l'élève, la participation aux différentes pratiques collectives instrumentales et vocales sera proposée et fortement encouragée.

La participation annuelle à au moins un projet de diffusion (auditions, concerts, spectacles...) est obligatoire. Chaque élève qui suit le parcours accompagné est également admis, de manière facultative, à suivre les cours suivants, selon l'avis du professeur de la discipline dominante et la place disponible : **notation assistée par ordinateur (NAO)** et **l'atelier « Dire un texte »**.

Une passerelle vers le parcours diplômant en cycles est possible après avis du professeur et accord de l'équipe pédagogique et de la direction.

L'élève sera alors évalué sur son niveau instrumental ou vocal et de formation musicale.

LA FORMATION CONTINUÉE

Cette formation s'adresse aux élèves ayant **au minimum un niveau de fin de second cycle dans leur discipline dominante instrumentale ou vocale** et qui souhaitent approfondir leurs connaissances sur la base d'un contrat personnalisé de formation, défini conjointement entre l'élève, les professeurs et le conseiller aux études en début de formation.

Toute évolution du contrat de formation sera définie conjointement par l'élève, les professeurs et le conseiller aux études.

Le conseiller aux études est chargé de l'application et du respect des termes du contrat.

Tout manquement de la part de l'élève aux termes du contrat pourra entraîner l'interruption provisoire ou définitive de sa scolarité.

Conditions d'accès

Admission des nouveaux élèves

Les candidats sont auditionnés lors d'un test suivi d'un entretien en période de rentrée scolaire.

L'admission définitive est prononcée après accord de l'équipe pédagogique et de la direction.

Le nombre de places est limité.

Organisation et contenus

La durée de ce parcours est définie en fonction du projet de formation.

Temps de cours

Le temps de cours hebdomadaire de la discipline dominante instrumentale ou vocale est de 40 minutes. Cette durée peut être éventuellement portée à 50 minutes en fonction de la nature du projet, sur avis du professeur et accord de la direction.

Contenu des enseignements

Une discipline instrumentale ou vocale dominante

Selon le projet de l'élève, il suivra, en complément de la discipline dominante instrumentale ou vocale, un cours de **formation musicale** ou de **culture musicale** ou, si l'élève est scolarisé en classe de première ou terminale, le cours de préparation à l'option « **musique au BAC** ».

Le suivi des cours de **pratiques collectives instrumentales ou vocales** est **obligatoire**.

La participation annuelle à au moins un projet de diffusion (auditions, concerts ou autre projet ...) est **obligatoire**.

Chaque élève suivant la formation continuée est également admis, de manière facultative, à suivre les cours suivants, selon l'avis du professeur de la discipline dominante et la place disponible : **notation assistée par ordinateur (NAO)**, **atelier « Dire un texte »** et **stages** concernant la discipline dominante.

Pour les élèves ayant obtenu précédemment un brevet de 2e cycle, une passerelle vers le 3e cycle amateur est possible, après accord de l'équipe pédagogique et de la direction.

LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE

La formation complémentaire s'adresse aux élèves **ayant terminé le cursus** et souhaitant bénéficier d'un complément de formation.

Elle est fondée sur la base d'un contrat personnalisé de formation, défini conjointement entre l'élève, le ou les professeurs concernés et le conseiller aux études en début de contrat.

Le conseiller aux études est chargé de l'application et du respect des termes du contrat.

Tout manquement de la part de l'élève aux termes du contrat pourra entraîner l'interruption provisoire ou définitive de sa scolarité.

Conditions d'accès

Admission des élèves

Sur entretien avec un conseiller aux études et le professeur de la discipline instrumentale ou vocale dominante.

L'admission définitive est prononcée après accord de l'équipe pédagogique et de la direction.

Le nombre de places est limité.

Organisation et contenus

La durée de ce parcours est définie en fonction du projet de l'élève.

Temps de cours

Le temps de cours instrumental ou vocal est de 60 minutes.

Concernant les disciplines de culture ou d'écriture musicale, il est fonction de la discipline enseignée.

Contenu des enseignements

Une discipline instrumentale ou vocale dominante

La participation aux orchestres, ensembles instrumentaux, ensembles vocaux ou formation de musique de chambre sera fortement encouragée.

La participation annuelle à au moins un projet de diffusion (auditions, concerts ou autre projet ...) est obligatoire.

Chaque élève suivant la formation complémentaire est également admis, de manière facultative, à suivre les cours suivants, selon l'avis du professeur de la discipline dominante et la place disponible : **notation assistée par ordinateur (NAO)** et **l'atelier « Dire un texte »** et **stages** concernant la discipline dominante.

LE PARCOURS ATELIER

Le parcours atelier s'adresse à des élèves souhaitant, soit privilégier la **pratique collective instrumentale ou vocale** dans le cadre d'un projet souple et adaptable, soit s'initier à la **notation assistée par ordinateur** OU à **l'histoire de la musique**. La préparation à l'option « **musique au BAC** » peut être suivie individuellement dans le cadre de ce parcours.

Le parcours atelier ne donne pas accès à une formation instrumentale ou vocale individuelle.

Concernant la pratique collective instrumentale ou vocale, le parcours atelier est accessible à toute personne justifiant d'un niveau permettant l'intégration dans les différents ensembles du CRD :

Atelier blues
Atelier chanson française
Atelier de musique ancienne
Atelier des vents
Atelier des cordes
Atelier d'improvisation
Atelier du piano
Atelier jazz
Atelier musiques actuelles amplifiées
Atelier rythmique

Atelier vocal jazz et musiques actuelles
Chœur d'enfants
Chœur de jeunes
Chœur mixte
Ensemble à plectres
Ensemble de percussions
Ensemble de flûtes à bec
Ensemble de flûtes traversières
Ensemble de guitares
Ensemble de harpes

Ensemble de pianos
Ensemble de saxophones
Initiation au quatuor à cordes
Improvisation et ornementation
Musique de chambre
Musique de chambre sur instr. anciens
Orchestre 2e et 3e cycles
Orchestre à cordes cycle 1
Orchestre à vents cycle 1
Quatuor de violoncelles

L'inscription est soumise à un test instrumental avec le ou les professeurs concernés.
La participation aux projets de diffusion (auditions, concerts ou autre projet ...) est obligatoire.
Le parcours atelier peut être reconduit après avis du professeur et accord de la direction.

DANSE

LE PARCOURS D'ÉVEIL ET LE PARCOURS D'INITIATION

Le **parcours d'éveil** est destiné aux jeunes enfants de 4 et 5 ans. Il propose une approche sensorielle de la danse et permet de s'initier à une première pratique artistique. Il permet le développement de la maîtrise corporelle et sollicite les aptitudes créatrices des jeunes enfants.

Il est accessible dès l'âge de 4 ans (moyenne section de l'école maternelle).

Les enfants âgés de 5 ans (grande section de l'école maternelle) intègrent ce parcours en deuxième année.

Le **parcours d'initiation** est destiné aux jeunes enfants de 6 et 7 ans. C'est le temps des premières acquisitions techniques, de la recherche de la précision et de l'appropriation de mouvements dansés simples.

Il est accessible à l'âge de 6 ans (cours préparatoire).

Les enfants âgés de 7 ans (CE1) intègrent ce parcours en deuxième année.

La participation aux projets de diffusion est obligatoire.

PARCOURS D'EVEIL ET D'INITIATION				
Organisation du cursus		Disciplines	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
Durée du cycle	2 ans	Eveil	Sur la durée du cycle	45 mn
Temps de cours hebdomadaire minimum	45 mn			
Durée du cycle	2 ans	Initiation	Sur la durée du cycle	1 h
Temps de cours hebdomadaire minimum	1 h			

LE PARCOURS DIPLÔMANT EN CYCLES

Le parcours diplômant en cycles s'adresse aux élèves qui souhaitent débiter l'apprentissage de la danse (classique et jazz) ou perfectionner leurs connaissances dans un cadre progressif tout en développant leurs capacités créatrices à travers des répertoires variés.

Organisation

Les études sont organisées en cycles d'une durée moyenne de quatre ans.

L'évaluation est fondée sur le contrôle continu ; chaque période est validée par un examen terminal permettant l'accès au cycle supérieur ou l'obtention du certificat de fin d'études chorégraphiques.

Le suivi de ce parcours impose un temps de présence des élèves important. Il convient donc de s'assurer de la disponibilité de chacun avant de s'y engager.

Certaines classes bénéficient d'un cours de formation musicale et de la présence d'un accompagnateur (batterie et piano).

Les contenus pédagogiques des cursus danse classique et jazz sont précisés dans le document annexe 6

LE PARCOURS LIBRE

Le parcours libre s'adresse aux élèves, à partir de 11 ans qui souhaitent pratiquer la **danse jazz** dans un cadre non diplômant.

Ce parcours propose une progression allant des débutants aux amateurs confirmés.

Pour les adolescents, ce parcours peut être une passerelle vers un parcours diplômant, après avis de l'équipe pédagogique et de la direction.

Organisation et contenus

Contenu des enseignements

En complément des cours de danse, les élèves du parcours libre peuvent avoir accès aux cours d'histoire de la danse et aux stages de danse proposés par le CRD.

La participation aux projets de diffusion est obligatoire.

Temps de cours

- Adultes de niveaux débutant, moyen et avancé - 1h30 hebdomadaires
- Adolescents de niveau débutant (à partir de 11 ans) - 3h hebdomadaires

LE PARCOURS COMÉDIE MUSICALE

Le parcours comédie musicale est accessible à partir de 16 ans sans limite d'âge supérieure.

Il permet de débiter ou poursuivre la pratique des disciplines nécessaires à l'apprentissage de la comédie musicale, sur la base d'un contrat de formation, défini conjointement entre l'élève, les professeurs et le conseiller aux études en début de formation.

Le conseiller aux études est chargé de l'application et du respect des termes du contrat.

Tout manquement de la part de l'élève aux termes du contrat pourra entraîner l'interruption provisoire ou définitive de sa scolarité.

Organisation et contenus

Ce parcours est proposé, dans la limite des places disponibles, pour une durée de deux années scolaires. Il est renouvelable deux fois sur avis du professeur et accord de l'équipe pédagogique et de la direction sous réserve de la réalisation du projet initial.

Temps de cours

Le temps de cours est d'environ 4 heures hebdomadaires. Il intègre la totalité des enseignements dispensés dans le cadre de ce parcours.

Contenus des enseignements

Le parcours comédie musicale implique le suivi hebdomadaire des enseignements suivants :

- Travail du répertoire
- Chorégraphie collective
- Atelier chorégraphique
- Ensemble vocal
- Technique vocale

La participation aux projets de diffusion est obligatoire.

THÉÂTRE

LE PARCOURS D'ÉVEIL ET LE PARCOURS D'INITIATION

Le **parcours d'éveil** est accessible aux enfants de 9 à 12 ans.

Le parcours d'éveil propose d'accompagner les aspirations en expérimentant le jeu d'acteur autour d'improvisations thématiques et de rencontres avec différentes formes d'écriture. Il permet également de s'investir dans la construction d'un projet théâtral commun tout au long de l'année scolaire.

Le parcours d'éveil peut se poursuivre dans le cadre du parcours d'initiation.

Le **parcours d'initiation** est accessible aux élèves de 13 à 15 ans.

Il permet d'approcher les différentes facettes du jeu théâtral tout en sollicitant les capacités d'expression personnelle permettant d'enrichir et d'élargir la palette du jeu des adolescents au travers d'une pratique collective ludique.

La mise en forme d'un projet commun tout au long de l'année scolaire servira de prétexte pour aborder les différentes techniques liées à la mise en jeu de l'acteur et du texte.

Le parcours d'initiation peut constituer une fin en soi ou se poursuivre dans le cadre du parcours diplômant en cycles.

Conditions d'accès

Les élèves sont intégrés dans le parcours d'éveil ou d'initiation théâtre après un entretien avec le professeur.

L'admission définitive est prononcée après accord de l'équipe pédagogique et de la direction.

Le nombre de places est limité.

Contenu et organisation des études

PARCOURS D'EVEIL ET D'INITIATION					
Organisation du cursus		Disciplines	Objectifs	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
Durée du cycle	4 ans maximum	Parcours d'éveil	Expression personnelle . Plaisir du jeu . Structuration de l'espace et du temps . Projet collectif	Sur la durée du cycle	1h30
Temps de cours hebdomadaire	1h30				
Durée du cycle	4 ans maximum	Parcours d'initiation	Idem + approche des fondamentaux constitutifs du cycle 1	Sur la durée du cycle	2h30
Temps de cours hebdomadaire	2h30				

Contenus et organisation des évaluations

EVALUATIONS DU PARCOURS D'EVEIL ET D'INITIATION				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
Parcours d'éveil	Contrôle continu et évaluations	. Présentation publique à l'occasion d'une manifestation, d'une audition de classe ou de département au moins une fois par an . Commentaire du professeur - Assiduité	Sans objet	
Parcours d'initiation	Contrôle continu et évaluations			

LE PARCOURS DIPLÔMANT EN CYCLES

Il est accessible à partir de 16 ans.

Il s'adresse à toute personne souhaitant débiter l'apprentissage du théâtre ou perfectionner ses connaissances dans un cadre progressif tout en développant ses capacités créatrices au travers de répertoires variés.

Il est organisé en cursus divisé en trois cycles d'apprentissage.

Compte tenu du caractère principalement collectif de l'activité, le suivi de ce parcours impose un temps de présence des élèves important. Il convient donc de s'assurer de la disponibilité de chacun avant de s'y engager.

**Les contenus pédagogiques des cursus Théâtre sont
précisés dans le document annexe 7**

LE PARCOURS AMATEUR

Ce parcours permet à des élèves âgés d'au moins 16 ans de poursuivre ou débiter la pratique du théâtre sur la base d'un contrat de formation défini conjointement entre l'intéressé et son professeur en début de formation.

Le conseiller aux études est chargé de l'application et du respect des termes du contrat.

Tout manquement de la part de l'élève aux termes du contrat pourra entraîner l'interruption provisoire ou définitive de sa scolarité.

Conditions d'accès

Les élèves sont intégrés dans le parcours amateur théâtre après un entretien avec l'équipe pédagogique.

L'admission définitive est prononcée après accord de l'équipe pédagogique et de la direction.

Le nombre de places est limité.

Contenus des enseignements

Le parcours amateur est organisé sous forme de cours collectifs.

Il est fondé sur le développement de la disponibilité corporelle et sensorielle au travers de textes, d'auteurs et de thèmes d'improvisations.

La participation aux projets de diffusion est obligatoire.

Temps de cours

Le temps de cours est de 3 heures hebdomadaires.

LE PARCOURS ATELIER

L'atelier « Dire un texte » est accessible à partir de 16 ans sans formation théâtrale préalable.

Objectifs et contenu

Sur le support de textes littéraires (en prose ou en vers) librement choisis par l'élève ou/et proposés par le professeur, sont abordés tous les fondamentaux d'une parole publique vivante en relation avec l'imaginaire et la sensibilité.

Un projet collectif est élaboré et présenté publiquement en fin d'année scolaire.

Le temps de cours est de 2 heures 30 hebdomadaires.

Conditions d'accès

Après entretien avec le professeur, dans la limite des places disponibles.

PARTENARIATS AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE

L'Inspection Académique des Yvelines et la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines mènent conjointement une politique de développement territorial de l'éducation artistique en milieu scolaire, considérant que celle-ci occupe une place fondamentale dans la formation des élèves et qu'elle contribue à l'acquisition d'une culture commune.

Ce partenariat a fait l'objet d'une convention d'objectif pour l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire dans la Communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines, signée par Monsieur l'Inspecteur d'Académie et le Président de la CAMY le 14 novembre 2007.

Les projets suivants s'inscrivent dans le cadre de cette convention :

CLASSES A HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE (CHAM)

Depuis la rentrée 2008, l'Inspection Académique des Yvelines a ouvert une classe à horaires aménagés musique (CHAM) proposant un enseignement spécifique, encadré par les professeurs du CRD.

Cette classe CHAM, du CE1 au CM2, a pour objectif l'enseignement de la pratique vocale aux enfants des classes de l'enseignement primaire.

L'enseignement général est dispensé à l'école « Les Marronniers » à Magnanville ; l'enseignement musical est partagé entre le site du CRD et celui de l'école « Les Marronniers ».

Les classes à horaires aménagés du CE1 au CM2 sont à dominante vocale.

Les classes de CM1 et CM2 ouvriront successivement en septembre 2010 et septembre 2011.

Conditions d'accès

La classe CHAM est accessible aux élèves habitant les communes de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines.

Admission des élèves

L'information aux familles est assurée par l'Éducation Nationale auprès des écoles élémentaires et primaires des communes de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines. Une commission d'admission est chargée d'examiner les candidatures.

Les candidats doivent se présenter aux tests d'admission où ils participent, en présence des enseignants du CRD, à des chants et des jeux vocaux.

Après délibération, la commission arrête la liste des élèves admis et propose également une liste complémentaire d'élèves. Cette liste est utilisée en cas de désistement des élèves admis.

L'admission est définitive lorsque la famille répond favorablement et par écrit à la notification de l'inspecteur de l'Éducation Nationale.

Organisation et contenus

Contenu et organisation des enseignements

Les élèves bénéficient d'une scolarité classique enrichie de 3 heures de formation musicale hebdomadaires intégrées dans le temps scolaire et réparties en trois disciplines :

- Éducation musicale et technique (EMGT)
- Chant choral collectif
- Formation vocale

Les élèves participent aux projets (concerts, spectacles ou autre projet ...) organisés par les équipes pédagogiques sur le territoire de la CAMY.

Temps de cours

Le temps de cours est de 3 heures hebdomadaires.

Évaluation

Les critères et les procédures d'évaluation (modalités, fréquence. . .) des élèves sont élaborés par l'équipe pédagogique qui comprend les professeurs de l'école et ceux du conservatoire.

Le passage dans le niveau supérieur est prononcé, du CE1 au CM2, à l'issue du bilan de fin d'année à partir des résultats scolaires et musicaux.

En fonction des résultats scolaires et musicaux, l'équipe pédagogique peut décider de la réorientation d'un élève en cours de scolarité vers une classe traditionnelle.

Suivi simultané d'un cursus CHAM et d'un cursus instrumental du CRD

Pour des raisons de cohérence pédagogique, il est recommandé aux élèves CHAM de la classe de CE1 de ne pas débiter simultanément l'apprentissage d'un instrument ou d'une discipline de formation musicale au CRD.

Les élèves CHAM des classes du CE2 au CM2 peuvent, s'ils le souhaitent, faire acte de candidature pour intégrer le cursus instrumental du CRD. La demande d'intégration est soumise à l'avis de l'équipe pédagogique CHAM, de la direction du CRD et de l'école « Les marronniers ». Elle peut être accordée en fonction du nombre de places disponibles.

Le cursus instrumental suivi par un élève du projet CHAM n'est pas intégré à ce dispositif.

A ce titre, le suivi du cursus instrumental est assujéti aux tarifs de scolarité en vigueur.

CLASSES CHANTANTES

Le projet « Classes chantantes » est proposé aux élèves des classes de 6e et 5e des collèges Notre-Dame, Jules Ferry et Pasteur à Mantes-la-Jolie.

Objectifs

Les « Classes chantantes » proposent de donner aux élèves la possibilité de recevoir, en complément de leur formation générale, une formation musicale spécifique axée sur la pratique du chant choral encadrée par les professeurs du CRD.

Elle permet à des élèves motivés et volontaires d'accéder à une pratique vocale de qualité fondée sur un projet artistique exigeant et vise à développer des facultés transversales telles que capacité de concentration, respect d'autrui, assiduité et adhésion à un projet collectif, contribuant ainsi à l'épanouissement personnel des élèves.

Conditions d'accès

Les candidats doivent être scolarisés dans une classe de 6^e ou de 5^e dans les collèges Notre-Dame, Jules Ferry ou Pasteur de Mantes-la-Jolie.

Ils doivent faire acte de candidature auprès des collèges concernés. Ils se présenteront au test d'admission organisé par les équipes pédagogiques du collège et du CRD. L'admission est prononcée après avis des équipes pédagogiques et de la direction des établissements concernés.

Contenu et organisation des enseignements

Les disciplines enseignées sont les suivantes :

- Pratique collective vocale : 2h30
- Technique vocale : 30 mn à 1 heure en petits groupes

Les répétitions de pratique collective vocale ont lieu deux fois par semaine (au CRD le mercredi et un jour de la semaine au collège).

Les cours de technique vocale, organisés par petits groupes de deux ou trois élèves, sont dispensés au CRD.

La participation aux projets de diffusion (auditions, concerts ou autre projet ...) est obligatoire.

CLASSES D'ORCHESTRE A L'ÉCOLE

Présentation

Ce projet, intitulé « Classe d'orchestre », a pour but d'instituer un partenariat artistique entre les collèges de Gassicourt, Pasteur et Clémenceau de Mantes-la-Jolie et le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de Mantes en Yvelines.

Il permet, dans le cadre d'un aménagement d'horaires, d'offrir à des élèves motivés par les activités musicales une formation instrumentale individuelle et collective dispensée au sein des collèges et du CRD.

Ce dispositif répond aux projets d'établissements respectifs des Collèges et du Conservatoire à Rayonnement Départemental. Il s'inscrit dans le cadre de la Convention d'objectifs pour l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire dans la Communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines, signée par Monsieur l'Inspecteur d'Académie et le Président de la CAMY le 14 novembre 2007.

Objectifs

Accéder à une pratique artistique par le biais d'un apprentissage instrumental et développer la notion de travail en groupe par la pratique collective au sein d'un ensemble d'harmonie.

Proposer une initiation à une discipline artistique rigoureuse requérant capacité d'écoute, ténacité, assiduité et adhésion à un travail collectif.

Par le travail individuel et collectif, favoriser l'épanouissement de la personne et le développement du lien social.

Participer à la vie artistique du collège en tant que lieu de pratique musicale ainsi qu'aux actions culturelles du conservatoire.

Offrir un accès à la culture à des familles dont les conditions de ressources ne le permettent pas toujours.

Prêt d'instrument

Les élèves bénéficient du prêt gracieux de l'instrument pour la période de l'année scolaire (du début des cours au conservatoire jusqu'au dernier cours de pratique collective de l'année scolaire).

Les conditions de prêt sont énoncées dans le règlement intérieur de l'établissement.

Contenu et organisation des enseignements

Le projet « Orchestre à l'école » s'appuie sur l'enseignement de trois disciplines musicales et l'ouverture sur le monde des métiers de la facture instrumentale.

Les disciplines enseignées sont les suivantes :

- formation musicale théorique
- Pratique instrumentale individuelle ou en petits groupes
- Pratique collective

Le **cours de formation musicale théorique** est organisé pendant l'heure d'enseignement musical obligatoire dispensé par le collège.

Le **cours de pratique instrumentale** est dispensé au CRD, en cours individuel ou par petits groupes.

Les **cours de pratiques collectives** regroupent les élèves des trois collèges, sur une barrette horaire commune, au collège Clemenceau. Ils sont encadrés par les enseignants des trois collèges et par le coordinateur pédagogique du CRD. Le temps de répétition hebdomadaire s'articule sur deux heures : une heure en sous-groupe, une heure commune aux trois collèges. Ces cours ont lieu le mardi de 16 heures à 18 heures. Le collège Clemenceau met à disposition du projet quatre salles sur le temps de répétition.

Des séances de **sensibilisation et de découverte de la facture instrumentale** sont organisées par le CRD en partenariat avec les facteurs d'instrument locaux (BUFFET-CRAMPON, SELMER).

Évaluation

Les critères et les procédures d'évaluation (modalités, fréquence, ...) sont élaborés et déterminés par les membres du comité de suivi pédagogique.

Ces informations sont communiquées aux familles par l'intermédiaire du bulletin scolaire.

La participation aux projets de diffusion (auditions, concerts ou autre projet ...) est obligatoire.

DOCUMENTS ANNEXES

Parcours diplômant

Contenu des cursus par spécialité

ANNEXE 1

CURSUS INSTRUMENTAL

(hors musiques anciennes, jazz et musiques actuelles amplifiées)

Instruments concernés :

Disciplines	Département	Age minimum	Niveau minimum requis
Disciplines accessibles à partir de 7 ans			
Accordéon	Claviers	7 ans	Aucun
Alto	Cordes	7 ans	Aucun
Basson	Vents	7 ans	Aucun
Clarinette	Vents	7 ans	Aucun
Contrebasse à cordes	Cordes	7 ans	Aucun
Cor	Vents	7 ans	Aucun
Flûte traversière	Vents	7 ans	Aucun
Guitare classique	Cordes	7 ans	Aucun
Harpe	Cordes	7 ans	Aucun
Hautbois	Vents	7 ans	Aucun
Percussions	Claviers	7 ans	Aucun
Piano	Claviers	7 ans	Aucun
Saxophone	Vents	7 ans	Aucun
Trombone	Vents	7 ans	Aucun
Trompette	Vents	7 ans	Aucun
Tuba	Vents	7 ans	Aucun
Violon	Cordes	7 ans	Aucun
Violoncelle	Cordes	7 ans	Aucun

Conditions d'accès

Élèves débutants

Les élèves débutants sont intégrés dans les différentes classes instrumentales et vocales, après entretien avec les professeurs, en fonction du nombre de places disponibles.

Afin de faciliter l'accès à un instrument pour les élèves débutants, le Conservatoire propose la location d'un certain nombre d'entre eux (Cf. règlement des études page 5).

Élèves non débutants

Chaque nouvel élève non débutant est soumis à un **test de niveau** dans la discipline instrumentale ou vocale dominante choisie, ainsi qu'en formation musicale. Les représentants pédagogiques des départements et disciplines concernés préconiseront l'affectation de niveau dans le cursus. Ce niveau sera confirmé par les professeurs de l'élève au plus tard 3 mois après la rentrée scolaire.

L'admission définitive est prononcée après accord des représentants de l'équipe pédagogique et de l'administration.

Le nombre de places est limité.

Accès en cycle spécialisé

Voir cycle 3

Cycle 1

Objectifs du cycle 1 :

Le cycle 1 s'adresse aux élèves débutants. Il vise à donner aux élèves les bases de la connaissance du langage et du vocabulaire musical, les bases d'une formation instrumentale individuelle et collective, le développement de l'oreille et l'acquisition des contenus théoriques.

Les contenus et démarches privilégient le développement de la curiosité, la construction de la motivation. Les participations aux manifestations publiques ponctueront le parcours de l'élève, elles sont au cœur de sa formation et le confronte au plus tôt avec l'expérience de la scène.

Contenu et organisation des études

CYCLE 1					
Organisation du cursus		Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
Durée du cycle 3 à 6 ans Temps de cours 2h30 à 4h30 hebdomadaire minimum		. Discipline dominante instrumentale		Sur la durée du cycle	30 mn
		. Formation musicale IM1 IM2 IM3 IM4	Pendant les 2 premières années du cycle de FM, 45 mn de chant choral sont intégrées dans le cours de Formation Musicale	Sur la durée du cycle	2h00 les 2 premières années 1h30 en 3e et 4e année
		. Pratiques collectives	Orchestre à vent Cycle 1 Orchestre à cordes Cycle 1 Ensemble de pianos Ensemble de guitares Ensemble de harpes Chœur d'enfants Chœur de jeunes Initiation au quatuor à corde	Obligatoire à partir de la 3e année du cycle	1h00 à 2h selon la discipline
		. Déchiffrage/Autonomie	Atelier du piano	Classes de piano : 1 an l'année du passage de cycle	30 mn

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 1				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
. Discipline dominante instrumentale	Contrôle continu et évaluation annuelle	. Interprétation publique à l'occasion d'une manifestation, d'une audition de classe ou de département au moins une fois par an . Commentaire du professeur	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou . 1 représentant du département . Avis du professeur
. Formation musicale IM1 IM2 IM3	Contrôle continu et évaluation annuelle	. Epreuves écrites . Epreuves orales	Très bien Bien Assez bien Non acquis	. 1 professeur du département autre que celui de l'élève
. Pratiques collectives	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	
. Déchiffrage/Autonomie	Contrôle continu	. Assiduité . Avis du professeur	Sans objet	

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 1				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
. UV Discipline dominante instrumentale	Contrôle continu et examen (passage obligatoire à partir de la 5e année du cycle)	. 1 morceau imposé communiqué 6 semaines avant l'examen (hors congés) . 1 pièce au choix	. Admis mention très bien avec félicitations . Admis mention très bien . Admis mention bien . Admis mention assez bien . Maintenu dans le cycle OU Insuffisant (si dernière année dans le cycle)	. 1 jury externe par discipline . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) <i>(pour les examens ne regroupant pas plus d'une discipline, minimum de 2 jurys externes par examen)</i>
. UV de formation musicale Passage de l'examen en IM4	Contrôle continu et examen	Epreuve orale : Epreuve écrite : Epreuve théorique :	. Admis mention très bien avec félicitations . Admis mention très bien . Admis mention bien . Admis mention assez bien . Maintenu dans le cycle OU Insuffisant (si dernière année dans le cycle)	. 1 jury externe . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. UV de pratiques collectives	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	
. UV de déchiffrage/Autonomie	Evaluation interne au moins 2 mois avant l'examen de fin de cycle	Epreuve d'autonomie	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	2 professeurs du département concerné

Les élèves ayant obtenu l'ensemble des UV sont admis en cycle 2

Cycle 2

Objectifs du cycle 2 :

Le cycle prolonge et approfondit les acquis du cycle 1. Il vise à conduire l'élève vers une pratique artistique autonome.

L'intégration aux ensembles de pratiques collectives et la participation aux projets de l'école y sont essentiels. Le cycle 2 peut être une fin en soi. Il est conclu par le **Brevet de fin de 2^d cycle**.

Contenu et organisation des études

CYCLE 2					
Organisation du cursus		Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
Durée du cycle 3 à 5 ans Temps de cours 3h30 à 5h00 hebdomadaire minimum		. Discipline dominante instrumentale		Sur la durée du cycle	40 mn
		. Formation musicale FM1 FM2 FM3	Pendant les 2 premières années du cycle de FM, 30 minutes de modules sont intégrées dans le cours de Formation Musicale	Sur la durée du cycle	2 h
		. Pratiques collectives	Orchestre 2e et 3e cycle Musique de chambre Ensemble de pianos Ensemble à plectre Ensemble de harpes Chœur de jeunes Chœur mixte Initiation au quatuor à cordes Ensemble de percussions	3 ans minimum sur la durée du cycle (sauf piano) : - Classes de vents et cordes frottées : 2 ans orchestre 2e et 3e cycle et 1 an autre pratique collective 2 ans minimum pour les classe de pianos	1h00 à 2h selon la discipline
		. Déchiffrage/Autonomie	Atelier du piano Atelier des vents Atelier des cordes	2 sessions d'un semestre 1 session d'un semestre	30 mn à 1 h

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 2				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
. Discipline dominante instrumentale	Contrôle continu et évaluations	. Interprétation publique à l'occasion d'une manifestation, d'une audition de classe ou de département au moins une fois par an . Commentaire du professeur	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou . 1 représentant du département . Avis du professeur
. Formation musicale	Contrôle continu et examen annuel	. Epreuves écrites . Epreuves orales		1 professeur du département autre que celui de l'élève
. Pratiques collectives	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	
. Déchiffrage/Autonomie	Contrôle continu	. Assiduité . Avis du professeur	Sans objet	

CURSUS INSTRUMENTAL

CURSUS INSTRUMENTAL

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 2

Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
. UV Discipline dominante instrumentale	Contrôle continu et examen (passage obligatoire à partir de la 4e année du cycle)	. 1 morceau imposé communiqué 6 semaines avant l'examen (hors congés) . 1 pièce au choix	. Admis mention très bien avec félicitations . Admis mention très bien . Admis mention bien . Admis mention assez bien . Maintenu dans le cycle OU Insuffisant (si dernière année dans le cycle)	. 1 jury externe par discipline . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) <i>(pour les examens ne regroupant pas plus d'une discipline, minimum de 2 jurys externes par examen)</i>
. UV de formation musicale Passage de l'examen en FM3	Contrôle continu et examen	Epreuve orale : Epreuve écrite : Epreuve théorique :	. Admis mention très bien avec félicitations . Admis mention très bien . Admis mention bien . Admis mention assez bien . Maintenu dans le cycle OU Insuffisant (si dernière année dans le cycle) La mention "assez bien" est requise dans chacune des matières.	. 1 jury externe . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. UV de pratiques collectives	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	
. UV de déchiffrage/Autonomie	Evaluation interne au moins 2 mois avant l'examen de fin de cycle (peut être passée à partir de la troisième année de cycle 2)	. Déchiffrage préparé . Epreuve d'autonomie	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	2 professeurs du département concerné

Les élèves admis à l'ensemble des UV obligatoires obtiennent le **Brevet de second cycle**. Un entretien individuel obligatoire avec un conseiller aux études, organisé dans le mois suivant l'obtention de l'UV de la dominante instrumentale ou vocale, orientera le choix du parcours ultérieur le mieux adapté aux projets de l'élève.

Cycle 3

Le cycle 3 est accessible aux élèves ayant obtenu le brevet de second cycle.

L'objectif du 3e cycle est de conduire l'élève vers une pratique artistique amateur autonome (3e cycle amateur).

Il est l'aboutissement normal des deux cycles d'études précédents. C'est le temps des apprentissages largement ouvert aux disciplines complémentaires (analyse, histoire de la musique, initiation aux techniques du son, etc ...)

Le cycle spécialisé permet à l'élève de confirmer son orientation vers une formation professionnelle ultérieure, soit dans un établissement d'enseignement supérieur, soit dans le cadre de toute structure professionnelle assurant une formation.

Il doit y faire preuve d'un très fort engagement et d'un véritable projet personnel.

Conditions d'accès en 3^e cycle spécialisé

Il est accessible, sur examen, aux élèves ayant achevé le second cycle des conservatoires classés tel que défini par les schémas nationaux d'orientation pédagogique (Brevet de second cycle) et aux personnes présentant un dossier attestant d'un niveau équivalent.

L'examen est organisé en période de rentrée scolaire.

Les dates et les contenus des épreuves de l'examen sont communiqués par voie d'affichage et sur le site Internet du conservatoire.

Le jury est composé du directeur, d'un conseiller aux études et d'un représentant pédagogique de la discipline concernée.

3^e cycle de formation à la pratique amateur

Contenu et organisation des études

CYCLE 3 AMATEUR					
Organisation du cursus		Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
Durée du cycle Temps de cours hebdomadaire minimum	2 à 4 ans volume minimum d'environ 300 heures sur la durée du cycle	. Discipline dominante instrumentale		Sur la durée du cycle	50 mn
		. Formation musicale ou culture musicale	FM CEM et Analyse OU Histoire de la musique OU Ecriture	2 ans	2h à 4h
		. Pratiques collectives	Orchestre 2e et 3e cycle Musique de chambre Ensemble à plectre Chœur mixte	Sur la durée du cycle (sauf piano) : - Classes de vents et cordes frottées : 2 ans orchestre 2e et 3e cycle et 1 an musique de chambre 2 ans minimum pour les classe de pianos	1h00 à 2 h selon la discipline
		. Déchiffrage, accompagnement	. Initiation à l'accompagnement (élèves pianistes) . Atelier des vents, . Ateliers des cordes . Basse continue	2 semestres dans le cycle	30 mn à 1 h
		. Modules (1 module étudié dans le cycle)	. Notation assistée par ordinateur . Initiation aux techniques du son . Harmonie au clavier . Atelier d'improvisation . Atelier "Dire un texte"	1 année dans le cycle	1h00 à 2 h selon la discipline

CURSUS INSTRUMENTAL

CURSUS INSTRUMENTAL

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 3 AMATEUR				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
. Discipline dominante instrumentale	Contrôle continu et évaluations	. Interprétation publique à l'occasion de manifestations, auditions de classe ou de département, au moins deux fois par année scolaire . Commentaire du professeur	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou . 1 représentant du département . Avis du professeur
. Formation musicale ou culture musicale	. FM CEM : Contrôle continu et examen annuel . Histoire de la musique et écriture : Contrôle continu	. FM CEM : Epreuves écrites et orales . Histoire de la musique et écriture : assiduité, commentaire du professeur	Pour FM CEM : Très bien Bien Assez bien Insuffisant	Pour FM CEM : 1 professeur du département autre que celui de l'élève
. Pratiques collectives	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	
. Déchiffrage, accompagnement		. Assiduité . Commentaire du professeur		
. Modules (1 module étudié dans le cycle)	Sans objet			

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 3 AMATEUR				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
. UV Discipline dominante instrumentale	Contrôle continu et examen (passage obligatoire à partir de la 3e année du cycle)	Programme d'au moins 15 minutes comportant au moins : - 1 morceau imposé communiqué 6 semaines avant l'examen (hors congés) . 2 pièces au choix de styles différents . Entretien avec le jury	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent par discipline . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) <i>(pour les examens ne regroupant pas plus d'une discipline, minimum de 2 jurys externes par examen)</i>
. UV de formation musicale ou culture musicale	Contrôle continu et examen (passage obligatoire en 2e année du cycle)	. FM CEM : Epreuve orale, écrite et théorique : . Histoire de la musique : Exposé oral et mémoire écrit en lien avec l'exposé . Ecriture : Mise en loge de 4 heures à partir d'un texte modal ou classique.	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant Pour FM CEM, la mention "assez bien" est requise dans chaque matière.	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. UV de pratiques collectives	Contrôle continu et examen	. Participation aux manifestations . Evaluation à l'occasion d'une prestation publique	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 représentant de la direction . 1 jury interne
. UV de déchiffrage/Autonomie	Evaluation interne au moins 2 mois avant l'examen de fin de cycle (peut être passée à partir de la 2e année du cycle)	. Déchiffrage préparé . Epreuve d'autonomie	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	2 professeurs du département concerné
. Modules (1 module étudié dans le cycle)	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur . Participation aux projets	Sans objet	

Le cycle 3 amateur est conclu par le **CEM (Certificat d'Etudes Musicales)**.
Le CEM est délivré aux candidats ayant obtenu l'ensemble des UV obligatoires.
Seules les mentions "Très bien" et "Bien" valident les UV.

Contenu et organisation des études

CYCLE 3 SPÉCIALISÉ				
Organisation du cursus	Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
	Durée du cycle 2 à 4 ans Temps de cours 750 heures sur la durée du cycle minimum hebdomadaire minimum			
Module de pratique individuelle	. Discipline dominante instrumentale		Sur la durée du cycle	1 h
	. Sensibilisation à la facture instrumentale et à l'organologie		Stage	
	. Improvisation ou invention musicale	Atelier d'improvisation	2 semestres/cycle	1h30
Module associé de pratique collective	. Pratiques collectives	. Orchestre 2e et 3e cycle . Musique de chambre . Ensemble à plectre . Chœur mixte	Sur la durée du cycle	2h
Module complémentaire de formation et de culture musicale	. Formation musicale ou culture musicale Les élèves admis à l'UV de formation musicale du CEM choisissent l'une des disciplines suivantes :	. FM cycle spécialisé OU . Au choix, écriture, analyse composition ou orchestration (selon les acquis de l'élève)	2 ans	3 h
	. Histoire et analyse	. Histoire de la musique OU . Analyse	2 ans	2h
	. Déchiffrage, accompagnement	. Initiation à l'accompagnement (élèves pianistes) . Atelier des vents, . Ateliers des cordes . Basse continue	2 ans	30 mn à 1 h
	Sensibilisation aux problématiques liées aux métiers du spectacle	Stages du CRV	2 stages minimum sur le cycle	
Unité d'enseignement au choix	. Pratique instrumentale ou vocale complémentaire ou Harmonie au clavier		2 ans	30 mn
	. Direction d'ensemble instrumental ou vocal		2 ans	1h30
	. Danse		2 ans	Variable
	. Atelier "Dire un texte"		1 an	2h30
	. Notation assistée par ordinateur		2 ans	30 mn
	. Initiation aux techniques du son		1 an	2h
Projet personnel	Le « projet personnel » permettra tout au long de sa réalisation : - la mise en oeuvre de l'ensemble des compétences acquises, l'élaboration d'un lien avec la réalité des pratiques culturelles locales, la découverte et la mise en relation avec les lieux ou les personnes ressources locales, régionales ou nationales (centres de ressources, associations, centres culturels,...), l'initiation au contexte culturel du domaine musical concerné. L'élaboration de ce projet fait l'objet d'un encadrement et d'une validation par l'établissement. Pour le suivi, l'élève peut faire appel à un enseignant-référent.			

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 3 SPÉCIALISÉ				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
. Discipline dominante instrumentale	Contrôle continu et évaluations	. Interprétation publique à l'occasion de manifestations, auditions de classe ou de département, au moins deux fois par année scolaire . Commentaire du professeur	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou . 1 représentant du département . Avis du professeur
. Sensibilisation à la facture instrumentale et à l'organologie . Improvisation ou invention musicale	Sans objet			
. Pratiques collectives	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	
FM cycle spécialisé	Contrôle continu et évaluations	Examen blanc de fin de cycle comportant : . Évaluation orale . Évaluation théorique . Évaluation de l'oreille	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
Ecriture, composition ou orchestration				
. Histoire et analyse	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	
. Déchiffrage, accompagnement				
Sensibilisation aux problématiques liées aux métiers du spectacle	Sans objet			
. Pratique instrumentale ou vocale complémentaire ou Harmonie au clavier . Direction d'ensemble . Danse	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	
. Atelier "Dire un texte" . Notation assistée par ordinateur . Initiation aux techniques du son	Sans objet			
. Projet personnel	Sans objet			

CURSUS INSTRUMENTAL

CURSUS INSTRUMENTAL

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 3 SPÉCIALISÉ				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
. UV Discipline dominante instrumentale	Contrôle continu et examen	. Programme de 20 à 30 mn comportant plusieurs esthétiques différentes . Pièce imposée (communiquée 6 semaines avant examen) . Entretien avec le jury	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent par discipline . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) <i>(pour les examens ne regroupant pas plus d'une discipline, minimum de 2 jurys externes par examen)</i>
. UV initiation à la facture instrumentale et à l'organologie	Contrôle continu	. Attestation de présence	Sans objet	
. UV Improvisation ou invention musicale	Contrôle continu et examen	. Attestation de présence . Prestation publique . Commentaire du professeur	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 représentant de la direction . 1 jury interne
. UV Pratiques collectives	Contrôle continu et examen	. Participation aux manifestations . Evaluation à l'occasion d'une prestation publique	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 représentant de la direction . 1 jury interne
. UV FM cycle spécialisé	Contrôle continu et examen (obligatoire la 2e année du cycle)	Epreuve orale : Epreuve écrite : Epreuve théorique :	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant Pour FM CEM, la mention "assez bien" est requise dans chaque matière.	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. UV Ecriture, composition ou orchestration	Contrôle continu et examen (obligatoire la 2e année du cycle)	. Ecriture : Mise en loge de 6 heures sur un texte du répertoire baroque, classique ou romantique . Composition et orchestration : Evaluation d'une œuvre ou d'une orchestration à l'occasion d'une prestation publique	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	
. UV Histoire et analyse	Contrôle continu et examen	. Histoire de la musique : Exposé oral et mémoire écrit en lien avec l'exposé . Analyse : mise en loge de 4 h (analyse écrite et commentaire d'écoute)	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	2 professeurs du département concerné
. UV Déchiffrage, accompagnement				
. UV Sensibilisation aux problématiques liées aux métiers du spectacle	Contrôle continu	Assiduité	Sans objet	
. UV Pratique instrumentale ou vocale complémentaire ou Harmonie au clavier . UV Direction d'ensemble instrumental ou vocal . UV Danse . UV Atelier "Dire un texte" . UV Notation assistée par ordinateur	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	
. UV Initiation aux techniques du son	Contrôle continu Projet de l'élève	. Assiduité . Commentaire du professeur . Réalisation d'un projet personnel	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 représentant de la direction . 1 jury interne
. UV Projet personnel		Réalisation du projet personnel	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	Jury organisé en fonction de la nature du projet, comprenant au moins un représentant de la direction et un jury interne

Le cycle 3 spécialisé est conclu par le **DEM (Diplôme d'Etudes Musicales)**. Le DEM est délivré aux candidats ayant obtenu l'ensemble des UV. Seules les mentions "Très bien" et "Bien" valident les UV.

ANNEXE 2

CURSUS MUSIQUE ANCIENNE

Disciplines instrumentales ou vocales dominantes concernées :

	Age minimum	Niveau minimum requis
Disciplines accessibles à partir de 7 ans		
Clavecin	7 ans	Aucun
Flûte à bec	7 ans	Aucun
Orgue	7 ans	Aucun
Viola de Gambe	7 ans	Aucun
Traverso	7 ans	Aucun
Disciplines requérant un âge ou un niveau minimum dans la discipline concernée		
Chant baroque		Cycle 2 chant lyrique

Conditions d'accès

Élèves débutants

Les élèves débutants sont intégrés dans les classes instrumentales et vocales, après entretien avec les professeurs, en fonction du nombre de places disponibles.

Afin de faciliter l'accès à un instrument pour les élèves débutants, le Conservatoire propose la location d'un certain nombre d'entre eux (Cf. règlement des études page 5). Les élèves des classes d'orgue et de clavecin peuvent bénéficier, sous certaines conditions, de l'accès aux instruments du conservatoire pour leur travail personnel, dans la limite de leur disponibilité.

Élèves non débutants

Chaque nouvel élève non débutant est soumis à un **test de niveau** dans la discipline instrumentale ou vocale dominante choisie ainsi qu'en formation musicale. Les représentants pédagogiques des départements et disciplines concernés préconiseront l'affectation de niveau dans le cursus. Ce niveau sera confirmé par les professeurs de l'élève au plus tard 3 mois après la rentrée scolaire.

L'admission définitive est prononcée après accord des représentants de l'équipe pédagogique et de l'administration.

Le nombre de places est limité.

Cycle 1

Objectifs du cycle 1 :

Le cycle 1 s'adresse aux élèves débutants. Il vise à donner aux élèves les bases d'une formation instrumentale ou vocale individuelle et collective, les bases de la connaissance du langage et du vocabulaire musical, le développement de l'oreille et l'acquisition des contenus théoriques.

Les contenus et démarches privilégient le développement de la curiosité, la construction de la motivation.

Les participations aux manifestations publiques ponctueront le parcours de l'élève, elles sont au cœur de sa formation et le confronte au plus tôt avec l'expérience de la scène.

Contenu et organisation des études

CYCLE 1				
Organisation du cursus	Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
Durée du cycle 3 à 6 ans Temps de cours hebdomadaire minimum 2h30 à 4h30	. Discipline dominante instrumentale ou vocale		Sur la durée du cycle	30 mn
	. Formation musicale IM1 IM2 IM3 IM4	Pendant les 2 premières années du cycle de FM, 45 mn de chant choral sont intégrées dans le cours de Formation Musicale	Sur la durée du cycle	2h00 les 2 premières années 1h30 en 3e et 4e année
	. Pratiques collectives	- Chœur d'enfant - Chœur de jeunes - Ensemble de flûtes à bec - Initiation à la musique d'ensemble sur instruments anciens	Obligatoire à partir de la 3e année du cycle (dont 1 trimestre obligatoire en initiation à la musique d'ensemble sur instruments anciens)	30mn à 1h selon la discipline

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 1				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
. Discipline dominante instrumentale ou vocale	Contrôle continu et évaluation annuelle	. Interprétation publique à l'occasion d'une manifestation, d'une audition de classe ou de département au moins une fois par an . Commentaire du professeur	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou . 1 représentant du département . Avis du professeur
. Formation musicale IM1 IM2 IM3 IM4	Contrôle continu et évaluation annuelle	. Epreuves écrites . Epreuves orales	Très bien Bien Assez bien Non acquis	1 professeur du département autre que celui de l'élève
. Pratiques collectives	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 1				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
. UV Discipline dominante instrumentale ou vocale	Contrôle continu et examen (passage obligatoire à partir de la 5e année du cycle)	. 1 morceau imposé communiqué 6 semaines avant l'examen (hors congés) . 1 pièce au choix	. Admis mention très bien avec félicitations . Admis mention très bien . Admis mention bien . Admis mention assez bien . Maintenu dans le cycle OU Insuffisant (si dernière année dans le cycle)	. 1 jury externe par discipline . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) (Minimum de 2 jurys externes par examen)
. UV de formation musicale Passage de l'examen en IM4	Contrôle continu et examen	Epreuve orale : Epreuve écrite : Epreuve théorique :		. 1 jury externe . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. UV de pratiques collectives	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	

Les élèves ayant obtenu l'ensemble des UV sont admis en cycle 2.

Cycle 2

Contenu et organisation des études

CYCLE 2				
Organisation du cursus	Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
Durée du cycle 3 à 5 ans Temps de cours hebdomadaire minimum 3h30 à 5h00	. Discipline dominante instrumentale ou vocale		Sur la durée du cycle	40 mn
	. Formation musicale FM1 FM2 FM3	Pendant les 2 premières années du cycle de FM, 30 minutes de module "Initiation à la culture de la musique ancienne" sont intégrées dans le cours de Formation Musicale	Sur la durée du cycle	2 h
	. Culture musicale spécifique aux musiques anciennes		La 3e année du cycle	1h
	. Pratiques collectives	- Musique de chambre de chambre sur instruments anciens - Chœur de jeunes - Chœur mixte	3 ans minimum sur la durée du cycle	1h00 à 2h selon la discipline
	. Basse continue/Improvisation	- Basse continue - Improvisation et ornementation	Une année dans le cycle	30 mn à 1 h

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 2				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
. Discipline dominante instrumentale ou vocale	Contrôle continu et évaluations	. Interprétation publique à l'occasion d'une manifestation, d'une audition de classe ou de département au moins une fois par an . Commentaire du professeur	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou . 1 représentant du département . Avis du professeur
. Formation musicale	Contrôle continu et examen annuel	. Epreuves écrites . Epreuves orales	Très bien Bien Assez bien Non acquis	1 professeur du département autre que celui de l'élève
. Culture musicale spécifique aux musiques anciennes	Sans objet			
. Pratiques collectives	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	
. Basse continue/Improvisation		. Assiduité . Avis du professeur		

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 2				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
. UV Discipline dominante instrumentale ou vocale	Contrôle continu et examen (passage obligatoire à partir de la 4e année du cycle)	. 1 morceau imposé communiqué 6 semaines avant l'examen (hors congés) . 1 pièce au choix	. Admis mention très bien avec félicitations . Admis mention très bien . Admis mention bien . Admis mention assez bien . Maintenu dans le cycle OU Insuffisant (si dernière année dans le cycle)	. 1 jury externe par discipline . 1 jury interne . 1 représentant de la direction
. UV de formation musicale Passage de l'examen en FM3	Contrôle continu et examen	Epreuve orale : Epreuve écrite : Epreuve théorique :		. 1 jury externe . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. UV Culture musicale spécifique aux musiques anciennes		Epreuve orale		
. UV de pratiques collectives	Contrôle continu Assiduité Participation à 2 projets	Attestation de présence Commentaire du professeur	Sans objet	
. UV Basse continue/Improvisation	Contrôle continu	. Assiduité . Avis du professeur		

Les élèves admis à l'ensemble des UV obligatoires obtiennent le **Brevet de second cycle**. Un entretien individuel obligatoire avec un conseiller aux études, organisé dans le mois suivant l'obtention de l'UV de la dominante instrumentale ou vocale, orientera le choix du parcours ultérieur le mieux adapté aux projets de l'élève.

Cycle 3

Le cycle 3 est accessible aux élèves ayant obtenu le brevet de second cycle.

L'objectif du 3e cycle est de conduire l'élève vers une pratique amateur autonome (3e cycle amateur). Il est l'aboutissement normal des deux cycles d'études précédents. C'est le temps des apprentissages largement ouvert aux disciplines complémentaires (analyse, histoire de la musique, initiation aux techniques du son, etc ...)

L'étudiant peut s'orienter, après une première année, vers le 3e cycle spécialisé. Ce cycle permet à l'élève de confirmer son orientation vers une formation professionnelle ultérieure, soit dans un établissement d'enseignement supérieur, soit dans le cadre de toute structure professionnelle assurant une formation. Il doit y faire preuve d'un très fort engagement et d'un véritable projet personnel.

Conditions d'accès en 3^e cycle spécialisé

Il est accessible, sur examen, aux élèves ayant achevé le second cycle des conservatoires classés tel que défini par les schémas nationaux d'orientation pédagogique (Brevet de second cycle) et aux personnes présentant un dossier attestant d'un niveau équivalent.

L'examen est organisé en période de rentrée scolaire.

Les dates et les contenus des épreuves de l'examen sont communiqués par voie d'affichage et sur le site Internet du conservatoire.

Le jury est composé du directeur, d'un conseiller aux études et d'un représentant pédagogique de la discipline concernée.

3^e cycle de formation à la pratique amateur

Contenu et organisation des études

CYCLE 3 AMATEUR					
Organisation du cursus		Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
Durée du cycle Temps de cours hebdomadaire minimum	2 à 4 ans volume minimum d'environ 300 heures sur la durée du cycle	. Discipline dominante instrumentale ou vocale		Sur la durée du cycle	50 mn
		. Pratiques collectives	- Musique de chambre sur instruments anciens - Chœur mixte	Sur la durée du cycle	1h00 à 2 h selon la discipline
		. Culture musicale (pour les élèves admis à l'UV de fin de cycle 2 de formation musicale)	. Culture de la musique ancienne	2 ans	1h30
		. Basse continue/Improvisation	. Basse continue . Improvisation	Sur la durée du cycle	30 mn à 1 heure
		. Modules (1 module étudié dans le cycle)	- Notation assistée par ordinateur (NAO) - Initiation aux techniques du son - Atelier "Dire un texte"	1 année dans le cycle	1h00 à 2 h selon la discipline

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 3 AMATEUR				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
. Discipline dominante instrumentale ou vocale	Contrôle continu	. Interprétation publique à l'occasion de manifestations, auditions de classe ou de département, au moins deux fois par année scolaire . Commentaire du professeur	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou . 1 représentant du département . Avis du professeur
. Pratiques collectives		. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	
. Culture musicale		. Assiduité . Commentaire du professeur		
. Basse continue/Improvisation				
. Modules (1 module étudié dans le cycle)	Sans objet			

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 3 AMATEUR				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
. UV Discipline dominante instrumentale ou vocale	Contrôle continu et examen (passage obligatoire à partir de la 3e année du cycle)	Programme d'au moins 15 minutes comportant au moins : - 1 morceau imposé communiqué 6 semaines avant l'examen (hors congés) . 2 pièces au choix d'esthétiques différentes . Entretien avec le jury	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent par discipline . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Minimum de 2 jurys externes par examen)
. UV de pratiques collectives	Contrôle continu et examen	. Participation aux manifestations . Evaluation à l'occasion d'une prestation publique	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 représentant de la direction . 1 jury interne
. UV de culture musicale	Contrôle continu et examen	Epreuve orale : Epreuve écrite :	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. UV Basse continue/Improvisation		. Epreuve d'autonomie . Réalisation d'une basse continue non préparée . Improvisation sur un thème ou une basse donnés		Jury de l'UV instrument dominant
. Modules (1 module étudié dans le cycle)	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur . Participation aux projets	Sans objet	

Le cycle 3 amateur est conclu par le **CEM (Certificat d'Etudes Musicales)**.

Le CEM est délivré aux candidats ayant obtenu l'ensemble des UV obligatoires.

Seules les mentions "Très bien" et "Bien" valident les UV.

3e cycle spécialisé

Contenu et organisation des études

CYCLE 3 SPÉCIALISÉ				
Organisation du cursus	Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
	Durée du cycle 2 à 4 ans Temps de cours 750 heures sur la durée du cycle minimum hebdomadaire minimum			
Module de pratique individuelle	. Discipline dominante instrumentale ou vocale		Sur la durée du cycle	1 h
	. Basse continue/Improvisation	. Basse continue . Improvisation	Sur la durée du cycle	30 mn à 1 heure
	. Master class	dans le cadre du département musique ancienne	2 dans le cycle	
	. Initiation à la facture instrumentale et à l'organologie		1 fois par mois sur 2 années	1h
Module associé de pratique collective	. Pratiques collectives	- Musique de chambre sur instruments anciens	Sur la durée du cycle	2h
Module complémentaire de formation et de culture musicale	. Culture musicale (pour les élèves admis à l'UV de fin de cycle 2 de formation musicale)	. Culture de la musique ancienne	2 ans	1h30
	. Histoire et analyse	Histoire de la musique	1 an	2h
	. Sensibilisation aux problématiques liées aux métiers du spectacles	Stages du CRY	2 stages minimum sur le cycle	
	. Notation assistée par ordinateur		1 an	30 mn à 1 heure
Unité d'enseignement au choix	. Instrument complémentaire		2 ans	30 mn
	. Ecriture		2 ans	
	. Direction d'ensemble instrumental ou vocal		2 ans	1h30
	. Danse		2 ans	Variable
	. Atelier "Dire un texte"		1 an	2h30
	. Chœur mixte		1 an	2h
	. Initiation aux techniques du son		1 an	2h
Projet personnel	Le « projet personnel » permettra tout au long de sa réalisation : - la mise en oeuvre de l'ensemble des compétences acquises, l'élaboration d'un lien avec la réalité des pratiques culturelles locales, la découverte et la mise en relation avec les lieux ou les personnes ressources locales, régionales ou nationales (centres de ressources, associations, centres culturels,...), l'initiation au contexte culturel du domaine musical concerné. L'élaboration de ce projet fait l'objet d'un encadrement et d'une validation par l'établissement. Pour le suivi, l'élève peut faire appel à un enseignant-référent.			

CURSUS MUSIQUE ANCIENNE

CURSUS MUSIQUE ANCIENNE

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 3 SPÉCIALISÉ				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
. Discipline dominante instrumentale ou vocale	Contrôle continu et évaluations	. Interprétation publique à l'occasion de manifestations, auditions de classe ou de département, au moins deux fois par année scolaire . Commentaire du professeur	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou . 1 représentant du département . Avis du professeur
. Basse continue/Improvisation	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	
. Master class	Sans objet			
. Initiation à la facture instrumentale et à l'organologie				
. Pratiques collectives	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	
. Culture musicale	Contrôle continu et évaluations	. Epreuve écrite . Epreuve orale	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou 1 représentant du département Avis du professeur
. Histoire et analyse	Sans objet			
Sensibilisation aux problématiques liées aux métiers du spectacles				
. Notation assistée par ordinateur				
. Instrument complémentaire	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	
. Ecriture				
. Direction d'ensemble				
. Danse				
. Atelier "Dire un texte"	Sans objet			
. Chœur mixte				
. Initiation aux techniques du son				
. Projet personnel	Sans objet			

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 3 SPÉCIALISÉ				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
. UV Discipline dominante instrumentale ou vocale	Contrôle continu et examen	. Programme de 20 à 30 mn comportant plusieurs esthétiques différentes . Pièce imposée (communiquée 6 semaines avant examen) . Entretien avec le jury	. Admis mention très bien avec félicitations . Admis mention très bien . Admis mention bien . Admis mention assez bien . Maintenu dans le cycle OU Insuffisant (si dernière année dans le cycle)	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent par discipline . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Minimum de 2 jurys externes par examen)
. UV Basse continue/Improvisation		. Epreuve d'autonomie . Réalisation d'une basse continue non préparée . Improvisation sur un thème ou une basse donnés		
. UV Master class	Contrôle continu	. Assiduité	Sans objet	
. UV Initiation à la facture instrumentale et à l'organologie	Contrôle continu	. Assiduité	Sans objet	
. Pratiques collectives	Contrôle continu et examen	. Participation aux manifestations . Evaluation à l'occasion d'une prestation publique	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 représentant de la direction . 1 jury interne
. UV de Culture musicale	Contrôle continu et examen	. Epreuve orale : . Epreuve écrite :	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. UV d'histoire et analyse		. Commentaire d'écoute . Mémoire		
UV Sensibilisation aux problématiques liées aux métiers du spectacles	Contrôle continu	. Assiduité	Sans objet	
. UV Notation assistée par ordinateur	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	
. UV Instrument complémentaire				
. UV d'écriture				
. UV direction d'ensemble instrumental ou vocal				
. UV Danse				
. UV Atelier "Dire un texte"				
. UV Chœur mixte	Contrôle continu Projet de l'élève	. Assiduité . Commentaire du professeur . Réalisation d'un projet personnel	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 représentant de la direction . 1 jury interne
. UV Initiation aux techniques du son				
. UV Projet personnel		Réalisation du projet personnel	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	Jury organisé en fonction de la nature du projet, comprenant au moins un représentant de la direction et un jury interne

CURSUS MUSIQUE ANCIENNE

CURSUS MUSIQUE ANCIENNE

Le cycle 3 spécialisé est conclu par le **DEM (Diplôme d'Etudes Musicales)**.

Le DEM est délivré aux candidats ayant obtenu l'ensemble des UV.

Seules les mentions "Très bien" et "Bien" valident les UV.

Annexe 3

CURSUS JAZZ

Conditions d'accès

Le cursus jazz est accessible aux élèves justifiant d'au moins trois années de pratique instrumentale.

Admission des élèves

Chaque nouvel élève est soumis à un **test de niveau** dans la discipline instrumentale ou vocale dominante choisie, ainsi qu'en formation musicale. Les représentants pédagogiques des départements et disciplines concernés préconiseront l'affectation de niveau dans le cursus. Ce niveau sera confirmé par les professeurs de l'élève au plus tard 3 mois après la rentrée scolaire.

L'admission définitive est prononcée après accord des représentants de l'équipe pédagogique et de l'administration.

Le nombre de places est limité.

Cycle 1

Contenu et organisation des études

CYCLE 1					
Organisation du cursus		Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
Durée du cycle 1 à 3 ans Temps de cours hebdomadaire minimum 2h30 à 4h30		. Pratique individuelle	Accessible aux élèves ayant 3 années de pratique instrumentale	Sur la durée du cycle	30 mn
		. Formation musicale Accès à partir d' IM3 selon les acquis de l'élève. IM3 IM4		Sur la durée du cycle	1h30
		. Pratique collective	Ateliers jazz cycle 1	Une session semestrielle	1h00

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 1				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
. Pratique individuelle	Contrôle continu et évaluation annuelle	. Interprétation publique à l'occasion d'une manifestation, d'une audition de classe ou de département au moins une fois par an . Commentaire du professeur	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou 1 représentant du département Avis du professeur
. Formation musicale IM3 IM4	Contrôle continu et évaluation annuelle	. Epreuves écrites . Epreuves orales	Très bien Bien Assez bien Non acquis	. 1 professeur du département autre que celui de l'élève
. Pratique collective	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 1				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
. UV de pratique individuelle	Contrôle continu et examen (passage obligatoire à partir de la 2e année du cycle)	. 1 morceau imposé communiqué 6 semaines avant l'examen (hors congés) . 1 pièce au choix . Déchiffrage simple d'un thème non modulant (accompagnement par section rythmique)	. Admis mention très bien avec félicitations . Admis mention très bien . Admis mention bien . Admis mention assez bien	. 1 jury externe par discipline . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. UV de formation musicale Passage de l'examen en IM4	Contrôle continu et examen	Epreuve orale . Epreuve écrite . Epreuve théorique	. Maintenu dans le cycle OU Insuffisant (si dernière année dans le cycle)	. 1 jury externe . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. UV de pratique collective	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	

Les élèves ayant obtenu l'ensemble des UV sont admis en cycle 2

Cycle 2

Contenu et organisation des études

CYCLE 2					
Organisation du cursus		Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
Durée du cycle 3 à 5 ans Temps de cours 3h30 à 5h00 hebdomadaire minimum		. Pratique individuelle		Sur la durée du cycle	40 mn
		. Formation musicale jazz	Histoire du jazz	2 ans dans le cycle	1h00
		Initiation à l'harmonie jazz (facultatif)	<i>Cours à destination élèves n'ayant pas de pratique préalable du clavier</i>	1 an	1 h
		. Pratique collective	Ateliers jazz cycle 2	Sur la durée du cycle	1h30

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 2				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
. Pratique individuelle	Contrôle continu et évaluations	. Interprétation publique à l'occasion d'une manifestation, d'une audition de classe ou de département au moins une fois par an . Commentaire du professeur	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou 1 représentant du département Avis du professeur
. Formation musicale jazz	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	
Initiation à l'harmonie jazz (facultatif)	Sans objet			
. Pratique collective	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 2				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
. UV de pratique individuelle	Contrôle continu et examen (passage obligatoire à partir de la 4e année du cycle)	. 1 morceau imposé communiqué 6 semaines avant l'examen (hors congés) . 1 pièces au choix . Improvisation libre de 2 mn . Déchiffrage (accompagnement par section rythmique)	. Admis mention très bien avec félicitations . Admis mention très bien . Admis mention bien . Admis mention assez bien . Maintenu dans le cycle OU Insuffisant (si dernière année dans le cycle)	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent par discipline . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) <i>(pour les examens ne regroupant pas plus d'une discipline, minimum de 2 jurys externes par examen)</i>
. UV Formation musicale jazz	Contrôle continu et examen	. Epreuve orale . Epreuve écrite		. 1 jury externe . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
Initiation à l'harmonie jazz (facultatif)	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	
. UV de pratique collective	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	

Les élèves admis à l'ensemble des UV obligatoires obtiennent le **Brevet de second cycle**. Un entretien individuel obligatoire avec un conseiller aux études, organisé dans le mois suivant l'obtention de l'UV de la dominante instrumentale ou vocale, orientera le choix du parcours ultérieur le mieux adapté aux projets de l'élève.

Cycle 3

Le cycle 3 est accessible aux élèves ayant obtenu le brevet de second cycle.

L'objectif du 3e cycle est de conduire l'élève vers une pratique amateur autonome (3e cycle amateur). Il est l'aboutissement normal des deux cycles d'études précédents. C'est le temps des apprentissages largement ouvert aux disciplines complémentaires (analyse, histoire de la musique, initiation aux techniques du son, etc ...)

L'étudiant peut s'orienter, après une première année, vers le 3e cycle spécialisé. Ce cycle permet à l'élève de confirmer son orientation vers une formation professionnelle ultérieure, soit dans un établissement d'enseignement supérieur, soit dans le cadre de toute structure professionnelle assurant une formation. Il doit y faire preuve d'un très fort engagement et d'un véritable projet personnel.

Conditions d'accès en 3^e cycle spécialisé

Il est accessible, sur examen, aux élèves ayant achevé le second cycle des conservatoires classés tel que défini par les schémas nationaux d'orientation pédagogique (Brevet de second cycle) et aux personnes présentant un dossier attestant d'un niveau équivalent.

L'examen est organisé en période de rentrée scolaire.

Les dates et les contenus des épreuves de l'examen sont communiqués par voie d'affichage et sur le site Internet du conservatoire.

Le jury est composé du directeur, d'un conseiller aux études et d'un représentant pédagogique de la discipline concernée.

3^e cycle de formation à la pratique amateur

Contenu et organisation des études

CYCLE 3 AMATEUR					
Organisation du cursus		Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
Durée du cycle Temps de cours hebdomadaire minimum	2 à 4 ans volume minimum d'environ 300 heures sur la durée du cycle	.Pratique individuelle		Sur la durée du cycle	50 mn
		.Formation et culture musicale jazz	Ecoute et analyse du jazz OU Culture et formation musicale jazz	2 ans dans le cycle pour la discipline choisie	2 h
		.Arrangement		1 an dans le cycle	2 h
		.Pratique collective	Ateliers jazz cycle 3	Sur la durée du cycle	1h30 à 2h00
		.Master class		Ponctuelles	
		.Modules (1 module étudié dans le cycle)	.MAO .NAO .Initiation aux techniques du son .Atelier vocal jazz et musiques actuelles	1 année par module dans le cycle	1h00 à 2 h selon la discipline

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 3 AMATEUR				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
. Pratique individuelle	Contrôle continu et évaluations	. Interprétation publique à l'occasion de manifestations, auditions de classe ou de département, au moins deux fois par année scolaire . Commentaire du professeur	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou 1 représentant du département Avis du professeur
. Formation et culture musicale jazz	Contrôle continu	. Epreuves écrites . Epreuves orales	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	1 professeur du département autre que celui de l'élève
. Arrangement	Sans objet			
. Pratique collective	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	
. Master class	Sans objet			
. Modules (1 module étudié dans le cycle)	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Néant	Néant

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 3 AMATEUR				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
. UV de pratique individuelle	Contrôle continu et examen (passage obligatoire à partir de la 3e année du cycle)	. 1 morceau imposé communiqué 6 semaines avant l'examen (hors congés) . 2 pièces au choix . Improvisation libre de 3 mn . Déchiffrage (accompagnement par section rythmique) . Entretien avec le jury	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent par discipline . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) <i>(pour les examens ne regroupant pas plus d'une discipline, minimum de 2 jurys externes par examen)</i>
. Formation et culture musicale jazz	Contrôle continu et examen (passage obligatoire la 2e année de formation)	. Epreuve orale . Epreuve écrite		. 1 représentant de la direction . 1 jury interne
. Arrangement	Contrôle continu et examen	Ecriture d'un arrangement (pièce originale ou standard) interprétée par une formation instrumentale	. 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou 1 représentant du département Avis du professeur	1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou 1 représentant du département Avis du professeur
. UV de pratique collective	Contrôle continu et examen	. Participation aux manifestations . Evaluation à l'occasion d'une prestation publique		
. Master class	Assiduité		Sans objet	
. UV Modules (1 module étudié dans le cycle)	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur . Participation aux projets	Sans objet	

Le cycle 3 amateur est conclu par le **CEM (Certificat d'Etudes Musicales)**.
Le CEM est délivré aux candidats ayant obtenu l'ensemble des UV obligatoires.
Seules les mentions "Très bien" et "Bien" valident les UV.

3e cycle spécialisé

Contenu et organisation des études

CYCLE 3 SPÉCIALISÉ				
Organisation du cursus	Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
	Durée du cycle 2 à 4 ans Temps de cours 750 heures sur la durée du cycle minimum hebdomadaire minimum			
Module principal de pratique collective	. Pratiques collectives	Ateliers jazz cycle 3	Sur la durée du cycle	2h
		Ateliers musiques actuelles amplifiées cycle 3	1 an facultatif dans le cycle	2h
	. Atelier rythmique		1 jour/mois pendant 1 ans	
Module associé de pratique individuelle	. Pratique individuelle		Sur la durée du cycle	1h
	. Déchiffrage		Inclus dans le cours de pratique individuelle.	
	. Master class		Stages	
	. Sensibilisation aux problématiques liées aux métiers du spectacles	Stages du CRY	2 stages minimum sur le cycle	
	. Initiation à la facture instrumentale, organologie		Stage	
Module complémentaire de formation et de culture musicale	. Ecoute et analyse	Deux disciplines au choix	2 ans	2h
	. Arrangement			2 h
	. Formation et culture musicale jazz			2h
Unité d'enseignement au choix	. Pratique instrumentale ou vocale complémentaire		2 ans	30 mn
	. Danse		2 ans	Variable
	. Musique assistée par ordinateur (MAO)		1 an	1h
	. Notation assistée par ordinateur (NAO)		1 an	30 mn

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 3 SPÉCIALISÉ				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
. Pratiques collectives	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur		Sans objet
	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur		Sans objet
. Atelier rythmique	Sans objet			
. Pratique individuelle	Contrôle continu et évaluations	. Interprétation publique à l'occasion de manifestations, auditions de classe ou de département, au moins deux fois par année scolaire . Commentaire du professeur	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou 1 représentant du département Avis du professeur
. Déchiffrage	Sans objet			
. Master class	Sans objet			
. Sensibilisation aux problématiques liées aux métiers du spectacles	Sans objet			
. Initiation à la facture instrumentale, organologie	Sans objet			
. Ecoute et analyse	Sans objet			
. Arrangement	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur		Sans objet
. Formation et culture musicale jazz				
. Pratique instrumentale ou vocale complémentaire	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur		Sans objet
. Danse				
. Musique assistée par ordinateur (MAO)	Sans objet			
. Notation assistée par ordinateur (NAO)	Sans objet			

CURSUS JAZZ

CURSUS JAZZ

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 3 SPÉCIALISÉ				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
. UV Pratiques collectives	Contrôle continu et examen	Chaque formation présente 12 titres travaillés dans l'année, choisis dans la liste établie par le département Jazz. Le jury sélectionne un titre par candidat évalué au sein de la formation, parmi les douze présentés.	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent par discipline . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) <i>(pour les examens ne regroupant pas plus d'une discipline, minimum de 2 jurys externes par examen)</i>
	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	
. UV Atelier rythmique		. Assiduité . Avis du professeur		
. UV Pratique individuelle	Contrôle continu et examen	Une pièce en solo d'une durée de trois à cinq minutes, préparée en autonomie. (standard, composition personnelle ou improvisation). Elle peut être accompagnée par une section rythmique. . Entretien avec le jury	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent par discipline . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) <i>(pour les examens ne regroupant pas plus d'une discipline, minimum de 2 jurys externes par examen)</i>
. UV Déchiffrage (Epreuve organisée avec l'UV de pratique individuelle)	Examen	Chaque élève est évalué individuellement avec l'accompagnement d'une rythmique. Les thèmes proposés par les professeurs sont des thèmes originaux ou des thèmes peu joués du répertoire. Ils sont soumis à la direction au moins 10 jours avant la date de l'examen. Mise en loge 10 minutes avant l'épreuve.	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent par discipline . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) <i>(pour les examens ne regroupant pas plus d'une discipline, minimum de 2 jurys externes par examen)</i>
. UV Master class	Contrôle continu	. Assiduité	Sans objet	
. UV Sensibilisation aux problématiques liées aux métiers du spectacles		. Assiduité		
. UV Initiation à la facture instrumentale, organologie		. Assiduité		
. UV Ecoute et analyse	Contrôle continu et examen	. Mise en loge de 3h (analyse écrite et commentaire d'écoute)	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent par discipline . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. Arrangement		. Ecriture d'un arrangement (pièce originale ou standard) interprétée par une formation instrumentale		. 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. UV Formation et culture musicale jazz		. Exposé oral et mémoire écrit en lien avec l'exposé		. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent par discipline . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. UV Pratique instrumentale ou vocale complémentaire	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	
. UV Danse				
. UV Musique assistée par ordinateur (MAO)				
. UV Notation assistée par ordinateur				

Le cycle 3 spécialisé est conclu par le **DEM (Diplôme d'Etudes Musicales)**.

Le DEM est délivré aux candidats ayant obtenu l'ensemble des UV.

Seules les mentions "Très bien" et "Bien" valident les UV.

ANNEXE 4

CURSUS MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES (MAA)

Disciplines instrumentales ou vocales dominantes concernées :

	Age minimum	Niveau minimum requis
Disciplines accessibles à partir de 7 ans		
Batterie	7 ans	Aucun
Disciplines requérant un âge ou un niveau minimum dans la discipline concernée		
Guitare basse	10 ans	Aucun
Guitare électrique	10 ans	Aucun
Guitare folk	10 ans	Aucun
Synthétiseur	12 ans	Aucun

Conditions d'accès

Élèves débutants

Les élèves débutants sont intégrés dans les différentes classes instrumentales et vocales, après entretien avec les professeurs, en fonction du nombre de places disponibles.

Élèves non débutants

Chaque nouvel élève non débutant est soumis à un **test de niveau** dans la discipline instrumentale ou vocale dominante choisie, ainsi qu'en formation musicale. Les représentants pédagogiques des départements et disciplines concernés préconiseront l'affectation de niveau dans le cursus. Ce niveau sera confirmé par les professeurs de l'élève au plus tard 3 mois après la rentrée scolaire.

L'admission définitive est prononcée après accord des représentants de l'équipe pédagogique et de l'administration.

Le nombre de places est limité.

Cycle 1

Objectifs du cycle 1 :

Le cycle 1 s'adresse aux élèves débutants. Il vise à donner aux élèves les bases d'une formation instrumentale individuelle et collective, les bases de la connaissance du langage et du vocabulaire musical, le développement de l'oreille et l'acquisition des contenus théoriques.

Les contenus et démarches privilégient le développement de la curiosité, la construction de la motivation.

Les participations aux manifestations publiques ponctueront le parcours de l'élève, elles sont au cœur de sa formation et le confronte au plus tôt avec l'expérience de la scène.

Contenu et organisation des études

CYCLE 1					
Organisation du cursus		Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
Durée du cycle 3 à 6 ans Temps de cours hebdomadaire minimum 2h30 à 4h30		. Discipline dominante instrumentale ou vocale		Sur la durée du cycle	30 mn
		. Formation musicale		3 ans dans le cycle	1h00
		. Pratique collective	Ateliers musicales actuelles (A partir de la 3e année du cycle)	Une session semestrielle	1h00

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 1				
Disciplines	Type d'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
. Discipline dominante instrumentale ou vocale	Contrôle continu et évaluation annuelle	. Interprétation publique à l'occasion d'une manifestation, d'une audition de classe ou de département au moins une fois par an . Commentaire du professeur	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou 1 représentant du département Avis du professeur
. Formation musicale	Contrôle continu	. Epreuves écrites . Epreuves orales (internes au cours)		Le professeur de formation musicale MAA et un professeur du département MAA (pour l'épreuve orale)
. Pratique collective	Contrôle continu Assiduité Participation aux manifestations		Commentaire du professeur	Néant

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 1				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
. UV Discipline dominante instrumentale ou vocale	Contrôle continu et examen (passage obligatoire à partir de la 5e année du cycle)	. 1 pièce imposée . 1 pièce au choix (accompagnement playback ou groupe)	. Admis mention très bien avec félicitations . Admis mention très bien . Admis mention bien . Admis mention assez bien . Maintenu dans le cycle OU Insuffisant (si dernière année dans le cycle)	. 1 jury externe par discipline . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) (Minimum de 2 jurys externes par examen)
. UV de formation musicale Passage de l'examen 3e année	Contrôle continu et examen	. Epreuves orales . Epreuve écrite		. 1 professeur du département . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. UV de pratique collective	Contrôle continu Assiduité Participation à 1 projet dans l'année	Attestation de présence Commentaire du professeur	Néant	Néant

Les élèves ayant obtenu l'ensemble des UV sont admis en cycle 2

Cycle 2

Contenu et organisation des études

CYCLE 2					
Organisation du cursus		Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
Durée du cycle 3 à 5 ans Temps de cours 3h30 à 5h00 hebdomadaire minimum		. Discipline dominante instrumentale ou vocale		Sur la durée du cycle	40 mn
		. Formation musicale		2 ans	1h30
		. Pratique collective	Ateliers musiques actuelles	2 sessions d'un semestre	2h

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 2				
Disciplines	Type d'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
. Discipline dominante instrumentale ou vocale	Contrôle continu et évaluations	. Interprétation publique à l'occasion d'une manifestation, d'une audition de classe ou de département au moins une fois par an . Commentaire du professeur	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou 1 représentant du département Avis du professeur
. Formation musicale	Contrôle continu	. Epreuves écrites . Epreuves orales (interne au cours)		Le professeur de formation musicale MAA et un professeur du département MAA (pour l'épreuve orale)
. Pratique collective	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 2				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
. UV Discipline dominante instrumentale ou vocale	Contrôle continu et examen (passage obligatoire à partir de la 4e année du cycle)	- Une courte pièce en solo (relevé de chorus, thème, partie d'accompagnement) - 2 pièces de répertoire jouées en formation (4 mn environ par pièce) - 1 pièce libre	. Admis mention très bien avec félicitations . Admis mention très bien . Admis mention bien . Admis mention assez bien	. 1 jury externe par discipline . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Minimum de 2 jurys externes par examen)
. UV de formation musicale Passage de l'examen 2e année	Contrôle continu et examen	Epreuve oral Epreuve écrite	. Maintenu dans le cycle OU Insuffisant (si dernière année dans le cycle)	. 1 professeur du département . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. UV de pratique collective	Contrôle continu Assiduité Participation à 2 projets	Attestation de présence Commentaire du professeur	Sans objet	

Les élèves admis à l'ensemble des UV obligatoires obtiennent le **Brevet de second cycle**. Un entretien individuel obligatoire avec un conseiller aux études, organisé dans le mois suivant l'obtention de l'UV de la dominante instrumentale ou vocale, orientera le choix du parcours ultérieur le mieux adapté aux projets de l'élève.

Cycle 3

Le cycle 3 est accessible aux élèves ayant obtenu le brevet de second cycle.

L'objectif du 3e cycle est de conduire l'élève vers une pratique amateur autonome (3e cycle amateur). Il est l'aboutissement normal des deux cycles d'études précédents. C'est le temps des apprentissages largement ouvert aux disciplines complémentaires (analyse, histoire de la musique, initiation aux techniques du son, etc ...)

L'étudiant peut s'orienter, après une première année, vers le 3e cycle spécialisé. Ce cycle permet à l'élève de confirmer son orientation vers une formation professionnelle ultérieure, soit dans un établissement d'enseignement supérieur, soit dans le cadre de toute structure professionnelle assurant une formation. Il doit y faire preuve d'un très fort engagement et d'un véritable projet personnel.

Conditions d'accès en 3^e cycle spécialisé

Il est accessible, sur examen, aux élèves ayant achevé le second cycle des conservatoires classés tel que défini par les schémas nationaux d'orientation pédagogique (Brevet de second cycle) et aux personnes présentant un dossier attestant d'un niveau équivalent.

L'examen est organisé en période de rentrée scolaire.

Les dates et les contenus des épreuves de l'examen sont communiqués par voie d'affichage et sur le site Internet du conservatoire.

Le jury est composé du directeur, d'un conseiller aux études et d'un représentant pédagogique de la discipline concernée.

3^e cycle de formation à la pratique amateur

Contenu et organisation des études

CYCLE 3 AMATEUR					
Organisation du cursus		Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
Durée du cycle Temps de cours hebdomadaire minimum	2 à 4 ans volume minimum d'environ 300 heures sur la durée du cycle	. Discipline dominante instrumentale ou vocale		Sur la durée du cycle	50 mn
		. Théorie/Harmonie	Au choix	2 ans	2h
		. Histoire, écoute et analyse		2 ans	2h
		. Pratique collective	Atelier cycle 3	Sur la durée du cycle	1h00 à 2 h selon la discipline
		. Formation musicale complémentaire	Obligatoire à la demande du professeur d'instrument	Variable	1h
		. Modules (1 module étudié dans le cycle)	. NAO . MAO . Initiation aux techniques du son . Atelier vocal jazz et musiques actuelles	1 année par module dans le cycle	1h00 à 2 h selon la discipline

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 3 AMATEUR				
Disciplines	Type d'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
. Discipline dominante instrumentale ou vocale	Contrôle continu et évaluations	. Interprétation publique à l'occasion de manifestations, auditions de classe ou de département, au moins deux fois par année scolaire . Commentaire du professeur	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou 1 représentant du département Avis du professeur
. Théorie/Harmonie		. Epreuves écrites . Epreuves orales		1 professeur du département autre que celui de l'élève
. Histoire, écoute et analyse	Contrôle continu et examen annuel			
. Pratique collective		Contrôle continu		
. Formation musicale complémentaire	Sans objet			
. Modules (1 module étudié dans le cycle)	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 3 AMATEUR				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
. UV Discipline dominante instrumentale ou vocale	Contrôle continu et examen (passage obligatoire à partir de la 3e année du cycle)	. 2 pièces de répertoire . 1 pièce solo . 1 composition orchestrée et arrangée librement . Entretien avec le jury	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent par discipline . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Minimum de 2 jurys externes par examen)
. UV Théorie/Harmonie		. Epreuve orale : . Epreuve écrite : contrôle de connaissance sur table		. Epreuve écrite : Commentaire d'écoute
. UV d'histoire, écoute et analyse	Contrôle continu et examen (passage obligatoire en 2e année du cycle)			
. UV de pratique collective	Contrôle continu	. Participation aux manifestations . Evaluation à l'occasion d'une prestation publique		Très bien Bien Assez bien Insuffisant
. UV Formation musicale complémentaire		. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	
. UV Modules (1 module étudié dans le cycle)		. Assiduité . Commentaire du professeur . Participation aux projets		

Le cycle 3 amateur est conclu par le **CEM (Certificat d'Etudes Musicales)**.
Le CEM est délivré aux candidats ayant obtenu l'ensemble des UV obligatoires.
Seules les mentions "Très bien" et "Bien" valident les UV.

CURSUS MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES (MAA)

CURSUS MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES (MAA)

3e cycle spécialisé

Contenu et organisation des études

CYCLE 3 SPÉCIALISÉ				
Organisation du cursus	Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
		Durée du cycle : 2 à 4 ans Temps de cours : 750 heures sur la durée du cycle minimum hebdomadaire minimum		
Module principal de pratique collective	. Pratique collective	Ateliers musiques actuelles amplifiées cycle 3	Sur la durée du cycle	2h
		Ateliers jazz cycle 3	1 an facultatif dans le cycle	2h
Module associé de pratique individuelle	. Discipline dominante instrumentale ou vocale		Sur la durée du cycle	1h
	. Master class	Participation obligatoire à l'ensemble des master class organisées par le département MAA	Stage	
	. Sensibilisation aux problématiques liées aux métiers du spectacles	Stages du CRY	2 stages minimum sur le cycle	
	. Initiation à la facture instrumentale, organologie		Stage	
Module complémentaire de formation et de culture musicale	. Histoire, écoute et analyse	Au choix, après avis du professeur de la dominante instrumentale ou vocale	2 ans	2h
	. Théorie, harmonie		2 ans	2h
Unité d'enseignement au choix	. Pratique instrumentale ou vocale complémentaire		2 ans	30 mn
	. Danse		2 ans	Variable
	. Atelier rythmique		1 an	1h
	. Musique assistée par ordinateur (MAO)		1 an	1h
	. Initiation aux techniques du son		1 an	2h
Projet personnel	<p>Le « projet personnel » permettra tout au long de sa réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en oeuvre de l'ensemble des compétences acquises, l'élaboration d'un lien avec la réalité des pratiques culturelles locales, la découverte et la mise en relation avec les lieux ou les personnes ressources locales, régionales ou nationales (centres de ressources, associations, centres culturels,...), l'initiation au contexte culturel du domaine musical concerné. - l'élaboration de ce projet fait l'objet d'un encadrement et d'une validation par l'établissement. <p>Pour le suivi, l'élève peut faire appel à un enseignant-référent.</p>			

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 3 SPÉCIALISÉ				
Disciplines	Type d'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
Ateliers musiques actuelles amplifiées cycle 3	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	
Ateliers jazz cycle 3	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	
. Discipline dominante instrumentale ou vocale	Contrôle continu et évaluations	. Interprétation publique à l'occasion de manifestations, auditions de classe ou de département, au moins deux fois par année scolaire . Commentaire du professeur	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou 1 représentant du département Avis du professeur
. Session master	Sans objet			
. Sensibilisation aux problématiques liées aux métiers du spectacles	Sans objet			
. Initiation à la facture instrumentale, organologie	Sans objet			
. Histoire, écoute et analyse	Contrôle continu	. Epreuves écrites . Epreuves orales	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	1 professeur du département autre que celui de l'élève
. Théorie, harmonie				
. Pratique instrumentale ou vocale complémentaire	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	
. Danse				
. Atelier rythmique	Sans objet			
. Musique assistée par ordinateur (MAO)	Sans objet			
. Initiation aux techniques du son	Sans objet			
. Projet personnel	Sans objet			

CURSUS MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES (MAA)

CURSUS MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES (MAA)

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 3 SPÉCIALISÉ				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
. UV Ateliers musiques actuelles amplifiées cycle 3	Contrôle continu et examen	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur Prestation scénique comprenant : - 2 à 3 pièces de styles différents - 1 pièce solo - 1 à 2 compositions orchestrées et arrangées librement . Entretien avec le jury	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent par discipline . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) <i>(pour les examens ne regroupant pas plus d'une discipline, minimum de 2 jurys externes par examen)</i>
. UV Ateliers jazz cycle 3 (facultative)				
. UV Discipline dominante instrumentale ou vocale				
. UV Session master	Contrôle continu	. Assiduité	Sans objet	
. UV Sensibilisation aux problématiques liées aux métiers du spectacles	Contrôle continu	. Assiduité	Sans objet	
. UV Initiation à la facture instrumentale, organologie				
. UV Histoire, écoute et analyse	Contrôle continu et examen	. Epreuve écrite : Commentaire d'écoute	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	. 1 représentant de la direction . 1 jury interne
. UV Théorie, harmonie		. Epreuve orale : . Epreuve écrite : contrôle de connaissance sur table		
. UV Pratique instrumentale ou vocale complémentaire	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	
. UV Danse				
. UV Atelier rythmique				
. UV Musique assistée par ordinateur (MAO)				
. UV Initiation aux techniques du son	Contrôle continu Projet de l'élève	. Assiduité . Commentaire du professeur . Réalisation d'un projet	Très bien Bien Assez bien	. 1 représentant de la direction . 1 jury interne
. UV Projet personnel		Réalisation du projet personnel	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	Jury organisé en fonction de la nature du projet, comprenant au moins un représentant de la direction et un jury interne

Le cycle 3 spécialisé est conclu par le **DEM (Diplôme d'Etudes Musicales)**.

Le DEM est délivré aux candidats ayant obtenu l'ensemble des UV

Seules les mentions "Très bien" et "Bien" valident les UV.

ANNEXE 5

CURSUS CHANT LYRIQUE

Conditions d'accès

Élèves débutants

Les élèves débutants sont intégrés dans l'une des classes de chant lyrique après un test et un entretien avec les professeurs, en fonction du nombre de places disponibles.

Élèves non débutants

Chaque nouvel élève non débutant est soumis à un **test de niveau** en chant et en formation musicale. Les représentants pédagogiques des départements et disciplines concernés préconiseront l'affectation de niveau dans le cursus. Ce niveau sera confirmé par les professeurs de l'élève au plus tard 3 mois après la rentrée scolaire.

L'admission définitive est prononcée après accord des représentants de l'équipe pédagogique et de l'administration.

Le nombre de places est limité.

Accès en cycle spécialisé

Voir cycle 3

Cycle 1

Contenu et organisation des études

CYCLE 1					
Organisation du cursus		Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
Durée du cycle 3 à 6 ans Temps de cours hebdomadaire minimum 2h à 4h		. Chant lyrique		Sur la durée du cycle	30 mn
		. Formation musicale chanteurs	FM chanteur 1 FM chanteur 2	2 à 4 ans	1h30
		. Pratiques collectives		Obligatoire à partir de la 2e année du cycle	2h

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 1				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
. Chant lyrique	Contrôle continu et évaluation annuelle	. Interprétation publique d'une pièce à l'occasion d'une manifestation, d'une audition de classe ou de département au moins une fois par an . Commentaire du professeur	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou . 1 représentant du département . Avis du professeur
. Formation musicale chanteurs	Contrôle continu	. Epreuves écrites . Epreuves orales	Très bien Bien Assez bien Non acquis	Le professeur de l'élève ou un professeur du département
. Pratiques collectives	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 1				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
. UV Chant lyrique	Contrôle continu et examen (passage obligatoire à partir de la 5e année du cycle)	. 1 morceau imposé communiqué 6 semaines avant l'examen (hors congés) . 1 pièce au choix de style différent	. Admis mention très bien avec félicitations . Admis mention très bien . Admis mention bien . Admis mention assez bien . Maintenu dans le cycle OU Insuffisant (si dernière année dans le cycle)	. 1 jury externe par discipline . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. UV Formation musicale chanteurs	Evaluation interne au moins 2 mois avant l'examen de fin de cycle	. Epreuve d'autonomie	. Admis mention très bien avec félicitations . Admis mention très bien . Admis mention bien . Admis mention assez bien . Maintenu dans le cycle	. 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. UV Pratiques collectives	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	

Les élèves ayant obtenu l'ensemble des UV sont admis en cycle 2.

Cycle 2

Contenu et organisation des études

CYCLE 2					
Organisation du cursus		Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
Durée du cycle 3 à 5 ans Temps de cours 4h10 à 4h40 hebdomadaire minimum		. Chant lyrique		Sur la durée du cycle	40 mn
		. Formation musicale chanteurs	FM chanteur 3 FM chanteur 4	2 à 4 ans	1h30
		. Pratiques collectives	. Chœur mixte . Musique de chambre	Au choix, sur la durée du cycle	2h

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 2				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
. Chant lyrique	Contrôle continu et évaluations	. Interprétation publique de deux pièces à l'occasion d'une manifestation, d'une audition de classe ou de département au moins une fois par an . Commentaire du professeur	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou . 1 représentant du département . Avis du professeur
. Formation musicale chanteurs	Contrôle continu	. Epreuves écrites . Epreuves orales	Très bien Bien Assez bien Non acquis	Le professeur de l'élève ou un professeur du département
. Pratiques collectives	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 2				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
. UV Chant lyrique	Contrôle continu et examen (passage obligatoire à partir de la 4e année du cycle)	. 1 morceau imposé communiqué 6 semaines avant l'examen (hors congés) . 2 pièces au choix de styles différents	. Admis mention très bien avec félicitations . Admis mention très bien . Admis mention bien . Admis mention assez bien . Maintenu dans le cycle OU Insuffisant (si dernière année dans le cycle)	. 1 jury externe par discipline . 1 jury interne . 1 représentant de la direction
. UV Formation musicale chanteurs	Evaluation interne au moins 2 mois avant l'examen de fin de cycle	. Epreuve de déchiffrage non préparé . Epreuve d'autonomie		
. UV de pratiques collectives	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	

Les élèves admis à l'ensemble des UV obligatoires obtiennent le **Brevet de second cycle**. Un entretien individuel obligatoire avec un conseiller aux études, organisé dans le mois suivant l'obtention de l'UV de la dominante instrumentale ou vocale, orientera le choix du parcours ultérieur le mieux adapté aux projets de l'élève.

Cycle 3

Le cycle 3 est accessible aux élèves ayant obtenu le brevet de second cycle.

L'objectif du 3e cycle est de conduire l'élève vers une pratique amateur autonome (3e cycle amateur). Il est l'aboutissement normal des deux cycles d'études précédents. C'est le temps des apprentissages largement ouvert aux disciplines complémentaires (analyse, histoire de la musique, initiation aux techniques du son, etc ...)

L'étudiant peut s'orienter, après une première année, vers le 3e cycle spécialisé. Ce cycle permet à l'élève de confirmer son orientation vers une formation professionnelle ultérieure, soit dans un établissement d'enseignement supérieur, soit dans le cadre de toute structure professionnelle assurant une formation. Il doit y faire preuve d'un très fort engagement et d'un véritable projet personnel.

Conditions d'accès en 3^e cycle spécialisé

Il est accessible, sur examen, aux élèves ayant achevé le second cycle des conservatoires classés tel que défini par les schémas nationaux d'orientation pédagogique (Brevet de second cycle) et aux personnes présentant un dossier attestant d'un niveau équivalent.

L'examen est organisé en période de rentrée scolaire.

Les dates et les contenus des épreuves de l'examen sont communiqués par voie d'affichage et sur le site Internet du conservatoire.

Le jury est composé du directeur, d'un conseiller aux études et d'un représentant pédagogique de la discipline concernée.

3^e cycle de formation à la pratique amateur

Contenu et organisation des études

CYCLE 3 AMATEUR					
Organisation du cursus		Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
Durée du cycle Temps de cours hebdomadaire minimum	2 à 4 ans volume minimum d'environ 300 heures sur la durée du cycle	. Chant lyrique		Sur la durée du cycle	50 mn
		. Formation musicale ou culture musicale (pour les élèves admis à l'UV de fin de cycle 2 de formation musicale)	FM CEM OU Histoire de la musique OU Ecriture	2 ans	2h à 4h
		. Pratiques collectives	- Chœur mixte - Musique de chambre de chambre sur instruments anciens - Musique de chambre	Sur la durée du cycle	1h00 à 2 h selon la discipline
		. Instrument complémentaire	Au choix : - Piano - Clavecin - orgue	2 ans dans le cycle	30 mn
		. Modules (1 module étudié dans le cycle)	- Notation assistée par ordinateur - Initiation aux techniques du son - Atelier vocal jazz et musiques actuelles - Atelier "Dire un texte"	1 année dans le cycle	1h00 à 2 h selon la discipline

CURSUS CHANT LYRIQUE

CURSUS CHANT LYRIQUE

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 3 AMATEUR				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
. Instrument	Contrôle continu et évaluations	. Interprétation publique à l'occasion de manifestations, auditions de classe ou de département, au moins deux fois par année scolaire . Commentaire du professeur	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou . 1 représentant du département . Avis du professeur
. Formation musicale ou culture musicale	. FM CEM : Contrôle continu et examen annuel . Histoire de la musique et écriture : Contrôle continu	. FM CEM : Epreuves écrites et orales . Histoire de la musique, écriture : assiduité, commentaire du professeur	Pour FM CEM : Très bien Bien Assez bien Insuffisant	Pour FM CEM : 1 professeur du département autre que celui de l'élève
. Pratiques collectives	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	
. Instrument complémentaire				
. Modules (1 module étudié dans le cycle)		. Assiduité . Commentaire du professeur		

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 3 AMATEUR				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
. UV Chant lyrique	Contrôle continu et examen (passage obligatoire à partir de la 3e année du cycle)	Programme d'au moins 15 minutes comportant : . Au moins 3 pièces de styles différents dont une pièce d'écriture contemporaine. Ce programme devra faire appel à au moins 3 langues différentes dont une pièce en français. . Entretien avec le jury	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	. 2 jurys externes spécialistes et titulaire du CA ou équivalent . 1 jury interne . 1 représentant de la direction
. UV de formation musicale ou culture musicale	Contrôle continu et examen (passage obligatoire en 2e année du cycle)	. FM CEM : Epreuve orale, écrite et théorique : . Histoire de la musique : Exposé oral et mémoire écrit en lien avec l'exposé . Ecriture : Mise en loge de 4 heures à partir d'un texte modal ou classique.	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant Pour FM CEM, la mention "assez bien" est requise dans chaque matière.	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. UV de pratiques collectives	Contrôle continu Assiduité Participation aux projets	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	
. UV Instrument complémentaire	Contrôle continu			
. Modules (1 module étudié dans le cycle)	Contrôle continu Projet de l'élève	. Assiduité . Commentaire du professeur . Réalisation d'un projet personnel	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	. 1 représentant de la direction . 1 jury interne

Le cycle 3 amateur est conclu par le **CEM (Certificat d'Etudes Musicales)**.
Le CEM est délivré aux candidats ayant obtenu l'ensemble des UV obligatoires.
Seules les mentions "Très bien" et "Bien" valident les UV.

Contenu et organisation des études

CYCLE 3 SPÉCIALISÉ				
Organisation du cursus	Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
		Durée du cycle : 2 à 4 ans Temps de cours hebdomadaire minimum : 750 heures sur la durée du cycle minimum		
Module de pratique individuelle	. Chant lyrique		Sur la durée du cycle	1 h
	. Chant baroque		2 ans dans le cycle	30 mn
	. Improvisation ou invention musicale	- Atelier d'improvisation - Atelier créativité	2 semestres/cycle	1h ou 1h30 selon la discipline
Module associé de pratique collective	. Pratiques collectives	- Musique de chambre sur instruments anciens - Musique de chambre - Chœur mixte - Théâtre	En alternance, sur la durée du cycle	2h
Module complémentaire de formation et de culture musicale	. Histoire et analyse	Histoire de la musique, analyse	2 ans	2h
	. Harmonisation	. Harmonisation au clavier . Basse continue	2 ans	30 mn à 1 h
Unité d'enseignement au choix	. Instrument complémentaire	Au choix : - Piano - Clavecin - orgue	2 ans	30 mn
	. Atelier vocal Jazz et musiques actuelles		2 ans	1h00
	. Direction d'ensemble	. Direction d'ensemble vocal . Direction d'ensemble instrumental	2 ans	1h30
	. Danse		2 ans	Variable
	. Atelier "Dire un texte"		1 an	2h30
	. Initiation aux techniques du son		1 an	2h
Projet personnel	<p>Le « projet personnel » permettra tout au long de sa réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en oeuvre de l'ensemble des compétences acquises, l'élaboration d'un lien avec la réalité des pratiques culturelles locales, la découverte et la mise en relation avec les lieux ou les personnes ressources locales, régionales ou nationales (centres de ressources, associations, centres culturels,...), l'initiation au contexte culturel du domaine musical concerné. <p>L'élaboration de ce projet fait l'objet d'un encadrement et d'une validation par l'établissement. Pour le suivi, l'élève peut faire appel à un enseignant-référent.</p>			

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 3 SPÉCIALISÉ				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
. Chant lyrique	Contrôle continu et évaluations	. Interprétation publique à l'occasion de manifestations, auditions de classe ou de département, au moins deux fois par année scolaire . Commentaire du professeur	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou . 1 représentant du département . Avis du professeur
. Chant baroque	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	
. Improvisation ou invention musicale	Sans objet			
. Pratiques collectives	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	
. Histoire et analyse	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	
. Harmonisation				
. Instrument complémentaire	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	
. Atelier vocal Jazz et musiques actuelle				
. Direction d'ensemble				
. Danse				
. Atelier "Dire un texte"	Sans objet			
. Initiation aux techniques du son				
. Projet personnel	Sans objet			

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 3 SPÉCIALISÉ				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
. UV Chant lyrique	Contrôle continu et examen	Programme d'au moins 20 minutes comportant : . 1 air d'opéra du 19e, un lied ou une mélodie, 1 air d'oratorio et une pièce d'écriture contemporaine. Ce programme devra faire appel à au moins 3 langues différentes dont une pièce en français. . Entretien avec le jury	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent par discipline . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Minimum de 2 jurys externes par examen)
. UV Chant baroque		Programme de 10 mn comportant au moins deux pièces de langues différentes		
. UV Improvisation ou invention musicale	Contrôle continu	. Assiduité . Prestation publique . Commentaire du professeur		. 1 représentant de la direction . 1 jury interne
. UV Pratiques collectives	Contrôle continu Assiduité Participation aux projets	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	
. UV Histoire et analyse	Contrôle continu et examen	. Histoire de la musique : Exposé oral et mémoire écrit en lien avec l'exposé . Analyse : . Mise en loge de 4h (analyse écrite et commentaire d'écoute)	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. UV Harmonisation	Contrôle continu et examen	. Epreuve d'autonomie . Réalisation d'une basse continue non préparée		2 professeurs du département concerné
. UV Instrument complémentaire	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	
. UV Atelier vocal Jazz et musiques actuelle				
. UV Direction d'ensemble				
. UV Danse				
. UV Atelier "Dire un texte"				
. UV Initiation aux techniques du son	Contrôle continu Projet de l'élève	. Assiduité . Commentaire du professeur . Réalisation d'un projet personnel	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 représentant de la direction . 1 jury interne
. UV Projet personnel		Réalisation du projet personnel	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	Jury organisé en fonction de la nature du projet, comprenant au moins un représentant de la direction et un jury interne

Le cycle 3 spécialisé est conclu par le **DEM (Diplôme d'Etudes Musicales)**.

Le DEM est délivré aux candidats ayant obtenu l'ensemble des UV obligatoires.

Seules les mentions "Très bien" et "Bien" valident les UV.

ANNEXE 6

CURSUS DANSE

Disciplines concernées :

- Danse classique
- Danse jazz

Conditions d'accès

Élèves débutants

Les élèves débutants sont intégrés dans les classes de danse après un entretien avec les professeurs, en fonction du nombre de places disponibles.

Élèves non débutants

Chaque nouvel élève non débutant est soumis à un entretien avec le conseiller aux études danse. Les représentants pédagogiques des départements et disciplines concernés préconiseront l'affectation de niveau dans le cursus. Ce niveau sera confirmé par les professeurs de l'élève au plus tard 3 mois après la rentrée scolaire. L'admission définitive est prononcée après accord des représentants de l'équipe pédagogique et de l'administration.

Le nombre de places est limité.

Accès en cycle spécialisé

Voir cycle 3

Cycle 1

Contenu et organisation des études

CYCLE 1			
Organisation du cursus	Disciplines	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
Durée du cycle Temps de cours hebdomadaire minimum	3 à 5 ans 2 à 6h classique et/ou jazz	Sur la durée du cycle, 2 cours minimum hebdomadaires	2 cours minimum d'1h00 (3 cours conseillés) . Cours d'1h30 à partir de 13

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 1				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
classique et/ou jazz	contrôle continu et évaluations en cours	variation imposée	Très bien Bien Assez bien Non acquis	1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou 1 représentant du département et avis du professeur

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 1				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
. UV classique et/ou jazz	examen	. Variation imposée	. Admis mention très bien avec félicitations . Admis mention très bien . Admis mention bien . Admis mention assez bien . Maintenu dans le cycle OU Insuffisant (si dernière année dans le cycle)	2 jurys extérieurs 1 représentant de la direction (Directeur ou Conseiller aux études) 1 jury interne

Cycle 2

Objectifs

Orienté vers l'approfondissement des acquis et la prise de conscience de la danse comme un langage artistique, c'est aussi le temps du développement de la sensibilité et de l'interprétation.

Le cycle 2 peut être une fin en soi. Il est sanctionné par l'examen de **fin de 2^d cycle**.

Contenu et organisation des études

CYCLE 2				
Organisation du cursus	Disciplines	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire	
Durée du cycle 3 à 5 ans Temps de cours hebdomadaire minimum 3 à 8 h	classique et/ou jazz	Sur la durée du cycle, 2 cours minimum hebdomadaires	. 2 cours minimum d'1h30 (3 cours conseillés)	
	. Atelier chorégraphique discipline optionnelle danse classique et danse jazz	à partir de I13	3h une fois toutes les trois semaines	
	. Histoire de la danse	Fortement conseillé à partir du niveau I13	1 séance de 2h par mois	

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 2				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
classique et/ou jazz	contrôle continu et évaluations en cours	. Variation imposée . Variation libre à partir du niveau II3	Très bien Bien Assez bien Non acquis	1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) et un représentant du département ou 2 représentant du département Avis du professeur
. Atelier chorégraphique discipline optionnelle danse classique et danse jazz	contrôle continu	. Assiduité . Avis du professeur	Sans objet	
. Histoire de la danse	Contrôle continu	. Assiduité . Avis du professeur	Sans objet	

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 2				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
. UV classique et/ou jazz	examen	. Variation imposée . Variation libre	. Admis mention très bien avec félicitations . Admis mention très bien . Admis mention bien . Admis mention assez bien . Maintenu dans le cycle OU Insuffisant (si dernière année dans le cycle)	. 1 jury externe par discipline . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) Minimum de 2 jurys externes par examen
. UV Atelier chorégraphique discipline optionnelle danse classique et danse jazz	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	
. UV Histoire de la danse				

Les élèves admis à l'ensemble des UV obligatoires obtiennent l'examen de **fin de 2^d cycle**. Un entretien individuel obligatoire avec un conseiller aux études, organisé dans le mois suivant l'obtention de l'UV de la dominante danse, orientera le choix du parcours ultérieur le mieux adapté aux projets de l'élève.

Cycle 3 AMATEUR

Objectifs

L'objectif du 3e cycle est de conduire l'élève vers une pratique artistique amateur autonome (Cycle 3 amateur).

Il est l'aboutissement normal des deux cycles d'études précédents.

Le cycle 3 peut être une fin en soi. Il est sanctionné par le **Certificat d'études chorégraphiques (CEC)**.

CURSUS DANSE

Contenu et organisation des études

CYCLE 3 AMATEUR				
Organisation du cursus		Disciplines	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
Durée du cycle 3 à 5 ans Temps de cours 4h30 à 10h30 hebdomadaire minimum		classique et/ou jazz	Sur la durée du cycle, 2 cours minimum hebdomadaires	. 2 cours minimum d'1h30, 3 cours conseillés (danse Classique, temps de cours variable de 1h30 à 2h)
		. Atelier chorégraphique discipline optionnelle danse classique et danse jazz	2 années dans le cycle	3h une fois toutes les trois semaines
		. Histoire de la danse	1 année dans le cycle	1 séance de 2h par mois
		. Stage de danse	1 stage par an minimum	Variable
		. Présence aux spectacles	1 spectacle par an minimum	Sans objet

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 3 AMATEUR				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
classique et/ou jazz	contrôle continu et évaluations en cours	. Variation imposée . Variation libre	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) et un représentant du département ou 2 représentant du département Avis du professeur
. Atelier chorégraphique discipline optionnelle danse classique et danse jazz	Contrôle continu	. Assiduité . Avis du professeur		Sans objet
. Histoire de la danse	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur		Sans objet
. Stage de danse	Contrôle continu	. Attestation de présence		
. Présence aux spectacles		. Attestation de présence		

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 3 AMATEUR				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
UV classique et/ou jazz	Contrôle continu et examen (passage obligatoire à partir de la 4e année du cycle)	variation imposée variation libre un cours dossier documentaire personnel Entretien avec le jury	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent par discipline . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) (Minimum de 2 jurys externes par examen)
. UV Atelier chorégraphique discipline optionnelle danse classique et danse jazz	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur		Sans objet	
. UV Histoire de la danse	. Assiduité . Commentaire du professeur			
. UV Stage de danse	. Attestation de présence			
. UV Présence aux spectacles	. Attestation de présence			

Le cycle 3 amateur est conclu par le **CEC (Certificat d'Etudes Chorégraphiques)**. Le CEC est délivré aux candidats ayant obtenu l'ensemble des UV. Seules les mentions "Très bien" et "Bien" valident les UV.

ANNEXE 7

CURSUS THEATRE

Parcours diplômant en cycles

Conditions d'accès

Admission des nouveaux élèves

Les élèves débutants et non débutants sont intégrés à partir de 16 ans, en fonction du nombre de places disponibles, après participation à la rencontre pratique d'orientation organisée avec l'équipe pédagogique. L'admission définitive est prononcée après accord des représentants de l'équipe pédagogique et de l'administration. Le nombre de places est limité.

Les cours collectifs rassemblent les élèves des trois cycles. Les horaires des séances hebdomadaires pour le suivi personnalisé de scènes sont fixés en fonction des disponibilités du professeur et de l'élève.

Cycle 1

Objectifs

Ce cycle de détermination permet une première découverte organisée de l'art théâtral à travers une confrontation aux enjeux fondateurs d'un apprentissage :

Contenu et organisation des études

CYCLE 1					
Organisation du cursus		Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
Durée du cycle 1 à 2 ans Temps de cours 4h à 6h hebdomadaire minimum Accessible à partir de 16 ans		- Suivi de scène	Travail sur une scène du répertoire classique au répertoire contemporain	Chaque année du cycle, de janvier à juin	2h00
		. Cours collectif	- Travail corporel - Travail sur l'imaginaire - Rapport à l'autre - Mise en jeu de la parole - Appréhension d'une situation dramatique dans l'improvisation ou l'approche	Sur la durée du cycle	4h00
		- Travail vocal		Sur la durée du cycle, 1 cours toutes les trois semaines	Intégré au cours collectif

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 1				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
- Suivi de scène	Contrôle continu et évaluations	. Présentation publique à l'occasion d'une manifestation, d'une audition de classe ou de département au moins une fois par an . Commentaire du professeur - Assiduité	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou 1 représentant du département Avis du professeur
- Cours collectif	Contrôle continu et évaluations		Très bien Bien Assez bien Insuffisant	
- Travail vocal	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 1				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
- Suivi de scène	Contrôle continu et examen	. 1 scène du répertoire classique ou contemporain	. Admis mention très bien avec félicitations . Admis mention très bien . Admis mention bien . Admis mention assez bien . Maintenu dans le cycle OU Insuffisant (si dernière année dans le cycle)	. 1 jury externe - 1 professeur du département autre que celui de l'élève . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
- Cours collectif				
- Travail vocal	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	

Les élèves ayant obtenu l'ensemble des UV sont admis en cycle 2

Cycle 2

Objectifs

C'est le cycle de l'enseignement des bases.

Il s'organise à partir de quatre enjeux principaux :

- acquérir et entretenir une disponibilité corporelle et vocale
- aborder le jeu théâtral
- acquérir les bases d'une culture théâtrale
- explorer divers modes et techniques d'expression théâtrale

Contenu et organisation des études

CYCLE 2					
Organisation du cursus		Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
Durée du cycle 1 à 2 ans Temps de cours 8 h hebdomadaire minimum		- Suivi de scène	Travail sur une scène du répertoire classique au répertoire contemporain	Chaque année du cycle, de janvier à juin	4h00
		. Cours collectif	- Travail corporel - Travail sur l'imaginaire - Rapport à l'autre - Mise en jeu de la parole - Appréhension d'une situation dramatique dans l'improvisation la construction d'une scène	Sur la durée du cycle	4h00
		. Atelier de recherche théâtrale (facultatif)	Travail collectif, supervisé par le professeur, sur la mise en espace d'un texte théâtrale ou non	Chaque année du cycle, d'octobre à décembre	3h00
		- Travail vocal		Sur la durée du cycle, 1 cours toutes les trois semaines	Intégré au cours collectif
		- Découverte d'autres modes et techniques d'expression théâtrales		Stages	Variable

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 2				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
- Suivi de scène	Contrôle continu et évaluations	. Présentation publique à l'occasion d'une manifestation, d'une audition de classe ou de département au moins une fois par an . Commentaire du professeur - Assiduité	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou 1 représentant du département Avis du professeur
. Cours collectif				
. Atelier de recherche théâtrale	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	
- Travail vocal	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	
- Découverte d'autres modes et techniques d'expression théâtrales	Contrôle continu	. Assiduité	Sans objet	

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 2				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
- Suivi de scène	Contrôle continu et examen	. 2 scènes de styles différents	. Admis mention très bien avec félicitations . Admis mention très bien . Admis mention bien . Admis mention assez bien . Maintenu dans le cycle OU Insuffisant (si dernière année dans le cycle)	. 1 jury externe - 1 professeur du département autre que celui de l'élève . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. Cours collectif				
. Atelier de recherche théâtrale	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	
- Travail vocal	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	
- Découverte d'autres modes et techniques d'expression théâtrales			Sans objet	

Les élèves admis à l'ensemble des UV obligatoires obtiennent l'examen de fin de second cycle. Un entretien individuel obligatoire avec un conseiller aux études, organisé dans le mois suivant l'obtention de l'UV suivi de scène et cours collectif, orientera le choix du parcours ultérieur le mieux adapté aux projets de l'élève.

Cycle 3 amateur

Objectifs

Le cycle 3 amateur a pour objectif l'approfondissement des acquis.

Il complète et approfondit l'apprentissage d'une pratique autonome du théâtre en amateur.

Il s'organise autour de quatre enjeux :

- poursuivre l'entraînement corporel et vocal
- privilégier le travail d'interprétation
- approfondir la culture théâtrale
- renforcer l'acquisition ou la maîtrise d'outils

Contenu et organisation des études

CYCLE 3 AMATEUR				
Organisation du cursus	Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
Durée du cycle Temps de cours hebdomadaire minimum	- Suivi de scène	Travail sur une scène du répertoire classique au répertoire contemporain	Sur la durée du cycle	6h00
	. Cours collectif	- Travail corporel - Travail sur l'imaginaire - Rapport à l'autre - Improvisation - Accompagnement d'un travail personnel d'interprétation		4h00
	. Atelier de recherche théâtrale (facultatif)	Travail collectif, supervisé par le professeur, sur la mise en espace d'un texte théâtrale ou	Chaque année du cycle, d'octobre à décembre	3h00
	- Travail vocal		Sur la durée du cycle, 1 cours toutes les trois semaines	Intégré au cours collectif
	- Atelier de percussion			Intégré au cours collectif
	- Découverte d'autres modes et techniques d'expression théâtrales		Stages	Variable
	. Modules (1 module étudié dans le cycle)	- Chœur mixte - Chant lyrique - Danse - Atelier vocal jazz et musiques actuelles . Initiation aux techniques du son	1 année dans le cycle	1h00 à 2 h selon la discipline

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 3 AMATEUR				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
- Suivi de scène	Contrôle continu et évaluations	. Présentation publique à l'occasion d'une manifestation, d'une audition de classe ou de département au moins une fois par an . Commentaire du professeur - Assiduité	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou 1 représentant du département Avis du professeur
. Cours collectif				
. Atelier de recherche théâtrale	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	
- Travail vocal	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	
- Atelier de percussion				
- Découverte d'autres modes et techniques d'expression		. Assiduité		
. Modules (1 module étudié dans le cycle)		. Assiduité . Commentaire du professeur		

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 3 AMATEUR				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
- Suivi de scène	Contrôle continu et examen	. 3 scènes de styles différents - Une lecture improvisée - Entretien avec le jury	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	. 1 jury externe - 1 professeur du département autre que celui de l'élève . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. Cours collectif				
. Atelier de recherche théâtrale	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	
- Travail vocal	Contrôle continu	. Assiduité . Assiduité . Commentaire du professeur . Participation aux projets	Sans objet	
- Atelier de percussion				
- Découverte d'autres modes et techniques d'expression				
. Modules (1 module étudié dans le cycle)				

Le cycle 3 amateur est conclu par le **CET (Certificat d'Etudes Théâtrales)**.

Le CET est délivré aux candidats ayant obtenu l'ensemble des UV.

Seules les mentions "Très bien" et "Bien" valident les UV.

ANNEXE 8

CURSUS DE FORMATION MUSICALE

Conditions d'accès

Le cursus de formation musicale est accessible à partir du cycle 3, aux élèves **ayant obtenu le brevet de fin de cycle 2** et souhaitant orienter leur cursus vers les disciplines de formation et de culture musicale.

Les nouveaux élèves inscrits dans l'établissement sont soumis à un **test de niveau** en formation et culture musicale.

L'admission définitive est prononcée après accord des représentants de l'équipe pédagogique et de l'administration.

Le nombre de places est limité.

Cycle 3

Objectifs du cycle 3 :

L'objectif du 3e cycle de formation musicale est de permettre à l'élève l'étude et l'approfondissement des disciplines de formation et de culture musicale, d'étudier les disciplines d'écriture (harmonie et contrepoint) tout en abordant d'autres univers esthétiques.

L'étudiant peut s'orienter, après une première année, vers le 3e cycle spécialisé. Ce cycle permet à l'élève de confirmer son orientation vers une formation professionnelle ultérieure, soit dans un établissement d'enseignement supérieur, soit dans le cadre de toute structure professionnelle assurant une formation. Il doit y faire preuve d'un très fort engagement et d'un véritable projet personnel.

Conditions d'accès en 3^e cycle spécialisé

Il est accessible, sur examen, aux élèves ayant achevé le second cycle des conservatoires classés tel que défini par les schémas nationaux d'orientation pédagogique (Brevet de second cycle) et aux personnes présentant un dossier attestant d'un niveau équivalent.

L'examen est organisé en période de rentrée scolaire.

Les dates et les contenus des épreuves de l'examen sont communiqués par voie d'affichage et sur le site Internet du conservatoire.

Le jury est composé du directeur, d'un conseiller aux études et d'un représentant pédagogique de la discipline concernée.

3^e cycle de formation à la pratique amateur

Contenu et organisation des études

CYCLE 3 AMATEUR					
Organisation du cursus		Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
Durée du cycle Temps de cours hebdomadaire minimum	2 à 3 ans volume minimum d'environ 300 heures sur la durée du cycle	. Formation musicale	FM CEM et Analyse	Sur la durée du cycle	3h + 1h
		Culture musicale	Histoire de la musique	2 ans	2 h
		Ecriture	. Ecriture . Composition	2 ans	1h00 à 2 h selon la discipline
		Pratique instrumentale ou vocale	Cycle 2 ou 3 des classes instrumentales ou vocales	2 ans	40 à 50 mn
		Harmonisation au clavier	. Harmonie au clavier OU . Basse continue OU . Harmonie jazz au piano	2 années dans le cycle	30 mn à 1 h
		. Modules (1 module étudié dans le cycle)	. Notation assistée par ordinateur . Atelier d'improvisation . Histoire, écoute et analyse des musiques actuelles . Culture musicale jazz	1 année dans le cycle	30 mn à 2 h selon la discipline

CURSUS FORMATION MUSICALE

CURSUS FORMATION MUSICALE

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 3 AMATEUR				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
. Formation musicale	Contrôle continu et évaluations	Examen blanc de fin de cycle comportant : . Évaluation orale . Évaluation théorique . Évaluation de l'oreille	Très bien Bien Assez bien Insuffisant Si l'élève obtient la mention "Assez bien" dans chacune des matières évaluée, il obtient l'UV de Formation musicale	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
Culture musicale	Contrôle continu	. Assiduité . Avis du professeur	Sans objet	
Écriture				
Pratique instrumentale ou vocale	Contrôle continu et évaluations	. Interprétation publique à l'occasion d'une manifestation, d'une audition de classe ou de département au moins une fois par an . Commentaire du professeur	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou . 1 représentant du département . Avis du professeur
Harmonisation au clavier	Contrôle continu	. Assiduité . Avis du professeur	Sans objet	
. Modules (1 module étudié dans le cycle)	Sans objet			

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 3 AMATEUR				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
. UV de Formation musicale	Contrôle continu et examen (passage obligatoire la 2e année du cycle)	Formation musicale : . Évaluation orale . Évaluation théorique . Évaluation de l'oreille . Entretien avec le jury Analyse : . Mise en loge de 4h (analyse écrite et commentaire d'écoute)	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant Une mention "assez bien" est requise dans chaque matière. L'obtention globale de l'UV de FM est accordée aux élèves ayant la mention "Très bien" ou "Bien" en moyenne globale.	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
UV de Culture musicale		. Exposé oral et mémoire écrit en lien avec l'exposé . Ecriture : Mise en loge de 4 heures à partir d'un texte modal ou classique. . Composition : Evaluation d'une œuvre à l'occasion d'une prestation publique	. Mention très bien avec félicitations	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
UV Ecriture	Contrôle continu et évaluations	. Interprétation publique à l'occasion d'une manifestation, d'une audition de classe ou de département au moins une fois par an . Commentaire du professeur	. Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou 1 représentant du département Avis du professeur
. UV Pratique instrumentale ou vocale		. Epreuve d'harmonisation . Commentaire du professeur		1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou 1 représentant du département Avis du professeur
UV Harmonisation au clavier				
UV Modules (1 module étudié dans le cycle)	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur . Participation aux projets	Sans objet	

Le cycle 3 amateur est conclu par le **CEM (Certificat d'Etudes Musicales)**.
 Le CEM est délivré aux candidats ayant obtenu l'ensemble des UV obligatoires.
 Seules les mentions "Très bien" et "Bien" valident les UV.

3e cycle spécialisé

Contenu et organisation des études

CYCLE 3 SPÉCIALISÉ				
Organisation du cursus	Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
	Durée du cycle 2 à 4 ans Temps de cours 750 heures sur la durée du cycle minimum hebdomadaire minimum			
Module principal	. Formation musicale	FM cycle spécialisé	Sur la durée du cycle	3h
	Pratique instrumentale ou vocale	Cycle 2 ou 3 des classes instrumentales ou vocales	2 ans	40 à 50 mn
	. Histoire et esthétique	Histoire de la musique,	2 ans	2h
	. Analyse	Analyse	2 ans	2h
Module associé de pratique	. Improvisation ou invention musicale	. Atelier d'improvisation . Basse continue	2 semestres/cycle	1h30
	. Direction d'ensemble instrumental ou vocal	. Direction d'ensemble vocal . Direction d'ensemble instrumental	1 an	1h30
	. Pratique vocale complémentaire ou accompagnement	Au choix : . Chant lyrique . Chant jazz . Initiation à l'accompagnement	1 an	30 mn
Module complémentaire d'écriture	Ecriture		2 ans	2h
	Orchestration		1 an	2h
	Notation assistée par ordinateur		1 an	30 mn
Unité d'enseignement au choix	. Cultures musicales spécifiques	Au choix : . Culture musicale jazz . Ecoute et analyse jazz . Ecoute en analyse des musiques actuelles	1 an	2h
	. Danse		1 an	Variable
	. Atelier "Dire un texte"		1 an	2h30
	. Initiation aux techniques du son		1 ans	2h
Projet personnel	Le « projet personnel » permettra tout au long de sa réalisation : - la mise en oeuvre de l'ensemble des compétences acquises, l'élaboration d'un lien avec la réalité des pratiques culturelles locales, la découverte et la mise en relation avec les lieux ou les personnes ressources locales, régionales ou nationales (centres de ressources, associations, centres culturels,...), l'initiation au contexte culturel du domaine musical concerné. L'élaboration de ce projet fait l'objet d'un encadrement et d'une validation par l'établissement. Pour le suivi, l'élève peut faire appel à un enseignant-référent.			

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 3 SPÉCIALISÉ				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
. Formation musicale	Contrôle continu et évaluations	Examen blanc de fin de cycle comportant : . Évaluation orale . Évaluation théorique . Évaluation de l'oreille	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
Pratique instrumentale ou vocale	Contrôle continu et évaluations	. Interprétation publique à l'occasion d'une manifestation, d'une audition de classe ou de département au moins une fois par an . Commentaire du professeur	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou . 1 représentant du département . Avis du professeur
. Histoire et esthétique	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	
. Analyse				
. Improvisation ou invention musicale	Sans objet			
. Direction d'ensemble instrumental ou vocal				
. Pratique vocale complémentaire ou accompagnement				
Ecriture	Contrôle continu	. Assiduité . Avis du professeur	Sans objet	
Orchestration	Sans objet			
Notation assistée par ordinateur				
. Cultures musicales spécifiques	Sans objet			
. Danse	Contrôle continu	. Assiduité . Avis du professeur	Sans objet	
. Atelier "Dire un texte"	Sans objet			
. Initiation aux techniques du son				
. Projet personnel	Sans objet			

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 3 SPÉCIALISÉ				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
. UV de formation musicale	Contrôle continu et examen (passage obligatoire en 2e année du cycle)	. Évaluation orale . Évaluation théorique . Évaluation de l'oreille . Entretien avec le jury	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant Une mention "assez bien" est requise dans chaque matière. L'obtention globale de l'UV de FM est accordée aux élèves ayant la mention "Très bien" ou "Bien" en moyenne globale.	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. UV Pratique instrumentale ou vocale	Contrôle continu et évaluations	. Interprétation publique à l'occasion d'une manifestation, d'une audition de classe ou de département au moins une fois par an . Commentaire du professeur	. Mention très bien avec félicitations	. 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou . 1 représentant du département . Avis du professeur
. UV Histoire et esthétique	Contrôle continu et examen	Exposé oral et mémoire écrit en lien avec l'exposé	. Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. UV Analyse		. Mise en loge de 6h (analyse écrite et commentaire d'écoute)		
. UV Improvisation ou invention musicale	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	
. UV Direction d'ensemble instrumental ou vocal				
. UV Pratique vocale complémentaire ou accompagnement		. Assiduité . Commentaire du professeur		
. UV Ecriture	Contrôle continu et examen (obligatoire la 2e année du cycle)	. Mise en loge de 6 heures sur un texte du répertoire baroque, classique ou romantique	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. UV Orchestration	Contrôle continu et réalisation d'une orchestration	. Assiduité . Commentaire du professeur . Evaluation d'une orchestration à l'occasion d'une prestation publique	. Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	. 1 représentant de la direction . 1 jury interne
. UV Notation assistée par ordinateur	Contrôle continu et réalisation d'un projet	. Assiduité . Commentaire du professeur . Réalisation d'un projet personnel	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	
. UV Cultures musicales spécifiques	Contrôle continu	. Assiduité . Avis du professeur	Sans objet	
. UV Danse				
. UV Atelier "Dire un texte"				
. UV Initiation aux techniques du son	Contrôle continu Projet de l'élève	. Assiduité . Commentaire du professeur . Réalisation d'un projet personnel	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 représentant de la direction . 1 jury interne
. UV Projet personnel		Réalisation du projet personnel	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	Jury organisé en fonction de la nature du projet, comprenant au moins un représentant de la direction et un jury interne

Le cycle 3 spécialisé est conclu par le **DEM (Diplôme d'Etudes Musicales)**. Le DEM est délivré aux candidats ayant obtenu l'ensemble des UV. Seules les mentions "Très bien" et "Bien" valident les UV.

ANNEXE 9

CURSUS DE COMPOSITION

Conditions d'accès

Le cursus de composition est accessible à partir du cycle 3, aux élèves **ayant obtenu le brevet de formation musicale** et souhaitant orienter leur cursus vers les disciplines de composition, d'écriture et de culture musicale.

Les nouveaux élèves inscrits dans l'établissement sont soumis à un **test de niveau** en formation et culture musicale.

L'admission définitive est prononcée après accord des représentants de l'équipe pédagogique et de l'administration.

Le nombre de places est limité.

Cycle 3**Objectifs du cycle 3 :**

L'objectif du 3^e cycle de composition est de permettre à l'élève d'apprendre à développer ses idées et à les mettre en forme, tout en s'ouvrant par l'intermédiaire de ses professeurs à des univers esthétiques variés.

L'étudiant peut s'orienter, après une première année, vers le 3^e cycle spécialisé. Ce cycle permet à l'élève de confirmer son orientation vers une formation professionnelle ultérieure, soit dans un établissement d'enseignement supérieur, soit dans le cadre de toute structure professionnelle assurant une formation. Il doit y faire preuve d'un très fort engagement et d'un véritable projet personnel.

Conditions d'accès en 3^e cycle spécialisé

Il est accessible, sur examen, aux élèves ayant achevé le second cycle des conservatoires classés tel que défini par les schémas nationaux d'orientation pédagogique (Brevet de second cycle) et aux personnes présentant un dossier attestant d'un niveau équivalent.

L'examen est organisé en période de rentrée scolaire.

Les dates et les contenus des épreuves de l'examen sont communiqués par voie d'affichage et sur le site Internet du conservatoire.

Le jury est composé du directeur, d'un conseiller aux études et d'un représentant pédagogique de la discipline concernée.

3^e cycle de formation à la pratique amateur

Contenu et organisation des études

CYCLE 3 AMATEUR					
Organisation du cursus		Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
Durée du cycle Temps de cours hebdomadaire minimum	2 à 3 ans volume minimum d'environ 300 heures sur la durée du cycle	. Composition		Sur la durée du cycle	2h
		. Formation musicale	FM CEM et Analyse	2 ans	3h + 1h
		. Culture musicale	. Histoire de la musique	2 ans	2 h
		. Ecriture	. Ecriture	2 ans	1h
		. Pratique instrumentale ou vocale	Cycle 2 ou 3 des classes instrumentales ou vocales	2 ans	40 à 50 mn
		. Harmonisation au clavier	. Harmonie au clavier OU . Basse continue OU . Harmonie jazz au piano	2 années dans le cycle	30 mn à 1 h
		. Modules (1 module étudié dans le cycle)	. Notation assistée par ordinateur . Atelier d'improvisation . Histoire, écoute et analyse des musiques actuelles . Culture musicale jazz	1 année dans le cycle	30 mn à 2 h selon la discipline

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 3 AMATEUR				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
. Composition	Contrôle continu	. Assiduité . Avis du professeur	Sans objet	
. Formation musicale	Contrôle continu et évaluations	Examen blanc de fin de cycle comportant : . Évaluation orale . Évaluation théorique . Évaluation de l'oreille	Très bien Bien Assez bien Insuffisant Si l'élève obtient la mention "Assez bien" dans chacune des matières évaluée, il obtient l'UV de Formation musicale	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. Culture musicale	Contrôle continu	. Assiduité . Avis du professeur	Sans objet	
. Ecriture				
. Pratique instrumentale ou vocale	Contrôle continu et évaluations	. Interprétation publique à l'occasion d'une manifestation, d'une audition de classe ou de département au moins une fois par an . Commentaire du professeur	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou 1 représentant du département Avis du professeur
. Harmonisation au clavier	Contrôle continu	. Assiduité . Avis du professeur	Sans objet	
. Modules (1 module étudié dans le cycle)	Sans objet			

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 3 AMATEUR				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
. UV de Composition		. Création de 2 œuvres évaluées à l'occasion d'une prestation publique . Entretien avec le jury	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	
. UV de Formation musicale	Contrôle continu et examen (passage obligatoire la 2e année du cycle)	Formation musicale : . Évaluation orale . Évaluation théorique . Évaluation de l'oreille Analyse : . Mise en loge de 4h (analyse écrite et commentaire d'écoute)	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant Une mention "assez bien" est requise dans chaque matière. L'obtention globale de l'UV de FM est accordée aux élèves ayant la mention "Très bien" ou "Bien" en moyenne globale.	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
UV de Culture musicale		. Exposé oral et mémoire écrit en lien avec l'exposé		. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
UV Ecriture		. Ecriture : Mise en loge de 4 heures sur un texte modal ou classique.		
. UV Pratique instrumentale ou vocale	Contrôle continu et évaluations	. Interprétation publique à l'occasion d'une manifestation, d'une audition de classe ou de département au moins une fois par an . Commentaire du professeur	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou 1 représentant du département Avis du professeur
UV Harmonisation au clavier		. Epreuve d'harmonisation . Commentaire du professeur		1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou 1 représentant du département Avis du professeur
UV Modules (1 module étudié dans le cycle)	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur . Participation aux projets		Sans objet

Le cycle 3 amateur est conclu par le **CEM (Certificat d'Etudes Musicales)**.
Le CEM est délivré aux candidats ayant obtenu l'ensemble des UV obligatoires.
Seules les mentions "Très bien" et "Bien" valident les UV.

3e cycle spécialisé

Contenu et organisation des études

CYCLE 3 SPÉCIALISÉ				
Organisation du cursus	Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
	Durée du cycle 2 à 4 ans Temps de cours hebdomadaire minimum 750 heures sur la durée du cycle minimum			
Module principal de composition	. Composition		Sur la durée du cycle	3h
	. Ecriture		2 ans	1h
	. Orchestration		1 an	1h
	. Notation assistée par ordinateur (NAO)		2 ans	30 mn
Module associé de culture musicale	. Formation musicale	FM cycle spécialisé	2 ans	3h
	. Histoire et esthétique	Histoire de la musique,	2 ans	2h
	. Analyse	Analyse	2 ans	2h
Module complémentaire de pratique	. Improvisation ou invention musicale	. Atelier d'improvisation . Basse continue . Harmonie au clavier	2 semestres/cycle	1h30
	. Direction d'ensemble instrumental ou vocal	. Direction d'ensemble vocal . Direction d'ensemble instrumental	1 an	1h30
	. Pratique instrumentale ou vocale complémentaire ou accompagnement	Au choix : . Classes d'instrument . Classes de chant . Initiation à l'accompagnement	1 an	30 mn
Unité d'enseignement au choix	. Cultures musicales spécifiques	Au choix : . Culture musicale jazz . Ecoute et analyse jazz . Ecoute en analyse des musiques actuelles	1 an	2h
	. Danse		1 an	Variable
	. Atelier "Dire un texte"		1 an	2h30
	. Musique assistée par ordinateur (MAO)		1 an	1h
	. Initiation aux techniques du son		1 ans	2h
Projet personnel	Le « projet personnel » permettra tout au long de sa réalisation : - la mise en oeuvre de l'ensemble des compétences acquises, l'élaboration d'un lien avec la réalité des pratiques culturelles locales, la découverte et la mise en relation avec les lieux ou les personnes ressources locales, régionales ou nationales (centres de ressources, associations, centres culturels,...), l'initiation au contexte culturel du domaine musical concerné. L'élaboration de ce projet fait l'objet d'un encadrement et d'une validation par l'établissement. Pour le suivi, l'élève peut faire appel à un enseignant-référent.			

COURSUS DE COMPOSITION

COURSUS DE COMPOSITION

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 3 SPÉCIALISÉ				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
. Composition	Contrôle continu	. Assiduité . Avis du professeur		Sans objet
. Ecriture	Contrôle continu	. Assiduité . Avis du professeur		Sans objet
. Orchestration				Sans objet
. Notation assistée par ordinateur (NAO)				Sans objet
. Formation musicale	Contrôle continu et évaluations	Examen blanc de fin de cycle comportant : . Évaluation orale . Évaluation théorique . Évaluation de l'oreille	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. Histoire et esthétique	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur		Sans objet
. Analyse				Sans objet
. Improvisation ou invention musicale				Sans objet
. Direction d'ensemble instrumental ou vocal				Sans objet
. Pratique instrumentale ou vocale complémentaire ou accompagnement				Sans objet
. Cultures musicales spécifiques				Sans objet
. Danse	Contrôle continu	. Assiduité . Avis du professeur		Sans objet
. Atelier "Dire un texte"				Sans objet
. Musique assistée par ordinateur (MAO)				Sans objet
. Initiation aux techniques du son				Sans objet
. Projet personnel				Sans objet

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 3 SPÉCIALISÉ				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
. UV de Composition	Contrôle continu et examen (obligatoire la 2e année du cycle)	. Création de 3 œuvres dont une pour orchestre évaluées à l'occasion d'une prestation publique . Entretien avec le jury		. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. UV Ecriture	Contrôle continu et examen (obligatoire la 2e année du cycle)	. Mise en loge de 6 heures sur un texte du répertoire baroque, classique ou romantique	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	
. UV Orchestration	Contrôle continu et réalisation d'une orchestration	. Assiduité . Commentaire du professeur . Evaluation portant sur l'orchestration d'une œuvre du répertoire à l'occasion d'une prestation publique		. 1 représentant de la direction . 1 jury interne
. UV Notation assistée par ordinateur	Contrôle continu et réalisation d'un projet	. Assiduité . Commentaire du professeur . Réalisation d'un projet personnel		
. UV de formation musicale	Contrôle continu et examen (passage obligatoire la 2e année du cycle)	. Évaluation orale . Évaluation théorique . Évaluation de l'oreille	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant Une mention "assez bien" est requise dans chaque matière. L'obtention globale de l'UV de FM est accordée aux élèves ayant la mention "Très bien" ou "Bien" en moyenne globale.	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. UV Histoire et esthétique	Contrôle continu et examen	Exposé oral et mémoire écrit en lien avec l'exposé	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. UV Analyse		. Mise en loge de 6h (analyse écrite et commentaire d'écoute)		
. UV Improvisation ou invention musicale	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur		Sans objet
. UV Direction d'ensemble instrumental ou vocal				
. UV Pratique instrumentale ou vocale complémentaire ou accompagnement		. Assiduité . Commentaire du professeur		
. UV Cultures musicales spécifiques	Contrôle continu			Sans objet
. UV Danse		. Assiduité . Commentaire du professeur		
. UV Atelier "Dire un texte"				
. UV Musique assistée par ordinateur (MAO)				
. UV Initiation aux techniques du son	Contrôle continu Projet de l'élève	. Assiduité . Commentaire du professeur . Réalisation d'un projet personnel	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 représentant de la direction . 1 jury interne
. UV Projet personnel		Réalisation du projet personnel	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	Jury organisé en fonction de la nature du projet, comprenant au moins un représentant de la direction et un jury interne

CURSUS DE COMPOSITION

CURSUS DE COMPOSITION

Le cycle 3 spécialisé est conclu par le DEM (Diplôme d'Etudes Musicales).
Le DEM est délivré aux candidats ayant obtenu l'ensemble des UV.
Seules les mentions "Très bien" et "Bien" valident les UV.

ANNEXE 10

CURSUS D'ÉCRITURE

Conditions d'accès

Le cursus d'écriture est accessible à partir du cycle 3, aux élèves **ayant obtenu le brevet de formation musicale** et souhaitant orienter leur cursus vers les disciplines d'écriture et de culture musicale.

Les nouveaux élèves inscrits dans l'établissement sont soumis à un **test de niveau** en formation et culture musicale.

L'admission définitive est prononcée après accord des représentants de l'équipe pédagogique et de l'administration.

Le nombre de places est limité.

Cycle 3

Objectifs du cycle 3 :

L'objectif du 3^e cycle d'écriture est de permettre à l'élève l'étude et l'approfondissement des disciplines liées à l'écriture (harmonie, contrepoint et fugue) en abordant des univers esthétiques variés.

L'étudiant peut s'orienter, après une première année, vers le 3^e cycle spécialisé. Ce cycle permet à l'élève de confirmer son orientation vers une formation professionnelle ultérieure, soit dans un établissement d'enseignement supérieur, soit dans le cadre de toute structure professionnelle assurant une formation. Il doit y faire preuve d'un très fort engagement et d'un véritable projet personnel.

Conditions d'accès en 3^e cycle spécialisé

Il est accessible, sur examen, aux élèves ayant achevé le second cycle des conservatoires classés tel que défini par les schémas nationaux d'orientation pédagogique (Brevet de second cycle) et aux personnes présentant un dossier attestant d'un niveau équivalent.

L'examen est organisé en période de rentrée scolaire.

Les dates et les contenus des épreuves de l'examen sont communiqués par voie d'affichage et sur le site Internet du conservatoire.

Le jury est composé du directeur, d'un conseiller aux études et d'un représentant pédagogique de la discipline concernée.

3^e cycle de formation à la pratique amateur

Contenu et organisation des études

CYCLE 3 AMATEUR					
Organisation du cursus		Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
Durée du cycle Temps de cours hebdomadaire minimum	2 à 3 ans volume minimum d'environ 300 heures sur la durée du cycle	. Ecriture		Sur la durée du cycle	2h
		. Formation musicale	FM CEM et Analyse	2 ans	3h + 1h
		. Culture musicale	. Histoire de la musique	2 ans	2 h
		. Composition	. Composition	2 ans	1h
		. Pratique instrumentale ou vocale	Cycle 2 ou 3 des classes instrumentales ou vocales	2 ans	40 à 50 mn
		. Harmonisation au clavier	. Harmonie au clavier OU . Basse continue OU . Harmonie jazz au piano	2 années dans le cycle	30 mn à 1 h
		. Modules (1 module étudié dans le cycle)	. Notation assistée par ordinateur . Atelier d'improvisation . Histoire, écoute et analyse des musiques actuelles . Culture musicale jazz	1 année dans le cycle	30 mn à 2 h selon la discipline

Contenus et organisation des évaluations et examens

COURSUS D'ÉCRITURE

COURSUS D'ÉCRITURE

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 3 AMATEUR				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
. Ecriture	Contrôle continu	. Assiduité . Avis du professeur	Sans objet	
. Formation musicale	Contrôle continu et évaluations	Examen blanc de fin de cycle comportant : . Évaluation orale . Évaluation théorique . Évaluation de l'oreille	Très bien Bien Assez bien Insuffisant Si l'élève obtient la mention "Assez bien" dans chacune des matières évaluée, il obtient l'UV de Formation musicale	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. Culture musicale	Contrôle continu	. Assiduité . Avis du professeur	Sans objet	
. Composition				
. Pratique instrumentale ou vocale	Contrôle continu et évaluations	. Interprétation publique à l'occasion d'une manifestation, d'une audition de classe ou de département au moins une fois par an . Commentaire du professeur	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou 1 représentant du département Avis du professeur
. Harmonisation au clavier	Contrôle continu	. Assiduité . Avis du professeur	Sans objet	
. Modules (1 module étudié dans le cycle)	Sans objet			

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 3 AMATEUR				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
. UV d'écriture		Mise en loge de 4 heures sur un texte modal ou classique. . Entretien avec le jury	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	
. UV de Formation musicale	Contrôle continu et examen (passage obligatoire la 2e année du cycle)	Formation musicale : . Évaluation orale . Évaluation théorique . Évaluation de l'oreille Analyse : . Mise en loge de 4h (analyse écrite et commentaire d'écoute)	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant Une mention "assez bien" est requise dans chaque matière. L'obtention globale de l'UV de FM est accordée aux élèves ayant la mention "Très bien" ou "Bien" en moyenne globale.	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. UV de Culture musicale		. Exposé oral et mémoire écrit en lien avec l'exposé	. Mention très bien avec félicitations	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. UV de Composition		. Création d'1 œuvre évaluée à l'occasion d'une prestation publique		
. UV Pratique instrumentale ou vocale	Contrôle continu et évaluations	. Interprétation publique à l'occasion d'une manifestation, d'une audition de classe ou de département au moins une fois par an . Commentaire du professeur	. Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou 1 représentant du département Avis du professeur
UV Harmonisation au clavier		. Epreuve d'harmonisation . Commentaire du professeur		1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou 1 représentant du département Avis du professeur
UV Modules (1 module étudié dans le cycle)	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur . Participation aux projets	Sans objet	

Le cycle 3 amateur est conclu par le **CEM (Certificat d'Etudes Musicales)**.
Le CEM est délivré aux candidats ayant obtenu l'ensemble des UV obligatoires.
Seules les mentions "Très bien" et "Bien" valident les UV.

Contenu et organisation des études

CYCLE 3 SPÉCIALISÉ				
Organisation du cursus	Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
	Durée du cycle 2 à 4 ans Temps de cours 750 heures sur la durée du cycle minimum hebdomadaire minimum			
Module principal d'écriture	. Ecriture		Sur la durée du cycle	3h
	. Composition		2 ans	1h
	. Orchestration		1 an	1h
	. Notation assistée par ordinateur (NAO)		2 ans	30 mn
Module associé de culture musicale	. Formation musicale	FM cycle spécialisé	2 ans	3h
	. Histoire et esthétique	Histoire de la musique,	2 ans	2h
	. Analyse	Analyse	2 ans	2h
Module complémentaire de pratique	. Improvisation ou invention musicale	. Atelier d'improvisation . Basse continue . Harmonie au clavier	2 semestres/cycle	1h30
	. Direction d'ensemble instrumental ou vocal	. Direction d'ensemble vocal . Direction d'ensemble instrumental	1 an	1h30
	. Pratique instrumentale ou vocale complémentaire ou accompagnement	Au choix : . Classes d'instrument . Classes de chant . Initiation à l'accompagnement	1 an	30 mn
Unité d'enseignement au choix	. Cultures musicales spécifiques	Au choix : . Culture musicale jazz . Ecoute et analyse jazz . Ecoute en analyse des musiques actuelles	1 an	2h
	. Danse		1 an	Variable
	. Atelier "Dire un texte"		1 an	2h30
	. Musique assistée par ordinateur (MAO)		1 an	1h
	. Initiation aux techniques du son		1 ans	2h
Projet personnel	Le « projet personnel » permettra tout au long de sa réalisation : - la mise en oeuvre de l'ensemble des compétences acquises, l'élaboration d'un lien avec la réalité des pratiques culturelles locales, la découverte et la mise en relation avec les lieux ou les personnes ressources locales, régionales ou nationales (centres de ressources, associations, centres culturels,...), l'initiation au contexte culturel du domaine musical concerné. L'élaboration de ce projet fait l'objet d'un encadrement et d'une validation par l'établissement. Pour le suivi, l'élève peut faire appel à un enseignant-référent.			

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 3 SPÉCIALISÉ				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
. Ecriture	Contrôle continu	. Assiduité . Avis du professeur		Sans objet
. Composition	Contrôle continu	. Assiduité . Avis du professeur		Sans objet
. Orchestration	Sans objet			
. Notation assistée par ordinateur (NAO)				
. Formation musicale	Contrôle continu et évaluations	Examen blanc de fin de cycle comportant : . Évaluation orale . Évaluation théorique . Évaluation de l'oreille	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. Histoire et esthétique	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	
. Analyse				
. Improvisation ou invention musicale	Sans objet			
. Direction d'ensemble instrumental ou vocal				
. Pratique instrumentale ou vocale complémentaire ou accompagnement				
. Cultures musicales spécifiques	Sans objet			
. Danse	Contrôle continu	. Assiduité . Avis du professeur		Sans objet
. Atelier "Dire un texte"	Sans objet			
. Musique assistée par ordinateur (MAO)				
. Initiation aux techniques du son				
. Projet personnel	Sans objet			

COURSUS D'ÉCRITURE

COURSUS D'ÉCRITURE

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 3 SPÉCIALISÉ				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
. UV d'écriture	Contrôle continu et examen (obligatoire la 2e année du cycle)	. 2 mises en loge de 4 heures : 1) Harmonisation d'une basse fuguée en imitations et d'une mélodie instrumentale. 2) Variations sur thème donné . Entretien avec le jury	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. UV de Composition	Contrôle continu et examen (obligatoire la 2e année du cycle)	. Création d'1 œuvre évaluée à l'occasion d'une prestation publique		
. UV d'Orchestration	Contrôle continu et réalisation d'une orchestration	. Assiduité . Commentaire du professeur . Evaluation portant sur l'orchestration d'une œuvre du répertoire à l'occasion d'une prestation publique		. 1 représentant de la direction . 1 jury interne
. UV Notation assistée par ordinateur (NAO)	Contrôle continu et réalisation d'un projet	. Assiduité . Commentaire du professeur . Réalisation d'un projet personnel		
. UV de formation musicale	Contrôle continu et examen (passage obligatoire la 2e année du cycle)	. Évaluation orale . Évaluation théorique . Évaluation de l'oreille	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant Une mention "assez bien" est requise dans chaque matière. L'obtention globale de l'UV de FM est accordée aux élèves ayant la mention "Très bien" ou "Bien" en moyenne globale.	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. UV Histoire et esthétique	Contrôle continu et examen	Exposé oral et mémoire écrit en lien avec l'exposé	. Mention très bien avec félicitations	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. UV Analyse		. Mise en loge de 6h (analyse écrite et commentaire d'écoute)	. Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien	
. UV Improvisation ou invention musicale	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	
. UV Direction d'ensemble instrumental ou vocal				
. UV Pratique instrumentale ou vocale complémentaire ou accompagnement		. Assiduité . Commentaire du professeur		
. UV Cultures musicales spécifiques	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	
. UV Danse				
. UV Atelier "Dire un texte"				
. UV Musique assistée par ordinateur (MAO)	Contrôle continu Projet de l'élève	. Assiduité . Commentaire du professeur . Réalisation d'un projet personnel	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	. 1 représentant de la direction . 1 jury interne
. UV Initiation aux techniques du son				
. UV Projet personnel		Réalisation du projet personnel	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	Jury organisé en fonction de la nature du projet, comprenant au moins un représentant de la direction et un jury interne

Le cycle 3 spécialisé est conclu par le DEM (Diplôme d'Etudes Musicales).

Le DEM est délivré aux candidats ayant obtenu l'ensemble des UV.

Seules les mentions "Très bien" et "Bien" valident les UV.